

L'ÉCONOMISTE EUROPÉEN

ABONNEMENTS

à partir du 1^{er} de chaque mois
 France et Algérie : Un an... 25 fr.
 — Six mois... 14 fr.
 Étranger U.-P.) : Un an... 32 fr.
 — Six mois... 18 fr.

Paraissant le Vendredi

Rédacteur en chef : Edmond THÉRY

PRIX DE CHAQUE NUMÉRO :

France : 0 fr. 50 — Étranger : 0 fr. 60

Adresse télégraphique : Éconopéen-Paris

INSERTIONS

Ligne anglaise de 5 centimètres
 Annonces en 7 points..... 2 50
 Réclames en 8 points..... 4 »
 Ce tarif ne s'applique pas aux annonces
 et réclames d'émission.
 TÉLÉPHONE : Central 46-81

N° 1392. — 54^e volume (19) | Bureaux : 50, rue Sainte-Anne, Paris (2^e Arr^e) | Vendredi 8 Novembre 1918

SITUATION HEBDOMADAIRE

des Banques d'Émission de l'Europe (En millions de francs)

| DATES | Encaisse métallique | | Circulation fiduciaire | PRINCIP. CHAPITRES | | | | Taux de l'escompte |
|---|---------------------|--------|------------------------|-----------------------------------|---------------|----------|-------------------------------|--------------------|
| | Or | Argent | | C/courants et dépôts particuliers | Porte-feuille | escompte | Avances s' valeurs mobilières | |
| FRANCE — Banque de France | | | | | | | | |
| 1914 23 juillet... | 4.104 | 640 | 6.912 | 943 | 1.541 | 739 | 3 1/2 | |
| 1918 24 octobre... | 5.442 | 320 | 30.721 | 2.909 | 1.878 | 832 | 5 1/2 | |
| 1918 31 octobre... | 5.443 | 320 | 30.782 | 2.875 | 1.830 | 837 | 5 1/2 | |
| 1918 7 novembre... | 5.445 | 320 | 30.820 | 2.916 | 1.945 | 852 | 5 | |
| ALLEMAGNE — Banque de l'Empire | | | | | | | | |
| 1914 23 juillet... | 1.696 | 146 | 2.364 | 1.180 | 939 | 63 | 4 | |
| 1918 7 octobre... | 3.184 | 142 | 19.748 | 11.720 | 23.617 | 11 | 5 1/2 | |
| 1918 15 octobre... | 3.187 | 142 | 20.099 | 11.863 | 23.773 | 11 | 5 1/2 | |
| 1918 23 octobre... | 3.187 | 140 | 20.526 | 11.324 | 23.428 | 9 | 5 | |
| ANGLETERRE — Banque d'Angleterre | | | | | | | | |
| 1914 29 juillet... | 1.004 | » | 197 | 1.055 | 841 | » | 3 | |
| 1918 16 octobre... | 1.830 | » | 1.575 | 3.342 | 2.415 | » | 5 1/2 | |
| 1918 23 octobre... | 1.837 | » | 1.590 | 3.004 | 2.385 | » | 5 1/2 | |
| 1918 30 octobre... | 1.849 | » | 1.635 | 3.349 | 2.334 | » | 5 | |
| DANEMARK — Banque Nationale | | | | | | | | |
| 1914 31 juillet... | 110 | » | 219 | 24 | 94 | 15 | 6 | |
| 1918 31 juillet... | 266 | 3 | 511 | 119 | 70 | 19 | 5 1/2 | |
| 1918 31 août... | 261 | 5 | 549 | 104 | 75 | 19 | 5 1/2 | |
| 1918 30 septemb... | 264 | 4 | 563 | 111 | 79 | 19 | 5 | |
| ESPAGNE — Banque d'Espagne | | | | | | | | |
| 1914 30 juillet... | 543 | 706 | 1.919 | 498 | 446 | 170 | 4 1/2 | |
| 1918 11 octobre... | 2.205 | 645 | 3.086 | 1.185 | 669 | 388 | 4 1/2 | |
| 1918 19 octobre... | 2.206 | 646 | 3.093 | 1.177 | 591 | 377 | 4 1/2 | |
| 1918 26 octobre... | 2.206 | 649 | 3.121 | 1.200 | 672 | 380 | 4 1/2 | |
| HOLLANDE — Banque Néerlandaise | | | | | | | | |
| 1914 25 juillet... | 340 | 17 | 652 | 10 | 185 | 130 | 3 1/2 | |
| 1918 28 septemb... | 1.488 | 17 | 2.040 | 124 | 263 | 237 | 4 1/2 | |
| 1918 5 octobre... | 1.486 | 17 | 2.061 | 116 | 249 | 236 | 4 1/2 | |
| 1918 12 octobre... | 1.484 | 17 | 2.062 | 152 | 267 | 246 | 4 1/2 | |
| ITALIE — Banque d'Italie | | | | | | | | |
| 1914 31 juillet... | 1.105 | 89 | 3.086 | 245 | 586 | 471 | 5 1/2 | |
| 1918 20 août... | 818 | 77 | 7.967 | 1.457 | 780 | 563 | 5 1/2 | |
| 1918 30 août... | 818 | 77 | 8.052 | 1.459 | 779 | 598 | 5 1/2 | |
| 1918 10 septemb... | 818 | 77 | 8.224 | 1.372 | 774 | 554 | 5 | |
| NORVÈGE — Banque de Norvège | | | | | | | | |
| 1914 31 juillet... | 61 | 2 | 173 | 20 | 109 | 6 | 5 | |
| 1918 30 août... | 168 | 1 | 520 | 132 | 154 | 8 | 6 | |
| 1918 31 juillet... | 172 | 1 | 519 | 103 | 158 | 8 | 6 | |
| 1918 31 août... | 172 | 2 | 537 | 108 | 150 | 8 | 6 | |
| ROUMANIE — Banque Nationale | | | | | | | | |
| 1914 18 juillet... | 154 | 1 | 414 | 14 | 237 | 47 | 5 1/2 | |
| 1917 15 juillet... | 493 | 0 | 1.696 | 157 | 295 | 49 | 5 | |
| 1917 22 juillet... | 493 | 0 | 1.717 | 154 | 296 | 49 | 5 | |
| 1917 29 juillet... | 494 | 0 | 1.730 | 111 | 296 | 53 | 5 | |
| RUSSIE — Banque de l'Etat | | | | | | | | |
| 1914 21 juillet... | 4.270 | 197 | 4.358 | 698 | 1.049 | 518 | 5 1/2 | |
| 1917 14 octobre... | 3.456 | 413 | 16.107 | 6.773 | 38.552 | 4.859 | 6 | |
| 1917 21 octobre... | 3.456 | 445 | 17.621 | 6.720 | 39.701 | 4.491 | 6 | |
| 1917 29 octobre... | 3.453 | 475 | 18.965 | 6.723 | 41.803 | 4.592 | 6 | |
| SUÈDE — Banque Royale | | | | | | | | |
| 1914 31 juillet... | 146 | 8 | 320 | 109 | 236 | 11 | 5 1/2 | |
| 1918 31 juillet... | 360 | 2 | 903 | 119 | 358 | 114 | 7 | |
| 1918 31 août... | 369 | 1 | 964 | 102 | 368 | 139 | 7 | |
| 1918 30 septemb... | 383 | 1 | 1.066 | 170 | 459 | 194 | 7 | |
| SUISSE — Banque Nationale | | | | | | | | |
| 1914 23 juillet... | 180 | 19 | 639 | 51 | 94 | 20 | 3 1/2 | |
| 1918 7 octobre... | 382 | 54 | 820 | 168 | 466 | 34 | 5 | |
| 1918 15 octobre... | 381 | 55 | 817 | 117 | 411 | 33 | 5 1/2 | |
| 1918 23 octobre... | 381 | 55 | 827 | 125 | 440 | 35 | 5 1/2 | |

| DATES | Encaisse métallique | | Circulation fiduciaire | PRINCIP. CHAPITRES | | | | Taux de l'escompte |
|--|---------------------|--------|------------------------|-----------------------------------|---------------|----------|-------------------------------|--------------------|
| | Or | Argent | | C/courants et dépôts particuliers | Porte-feuille | escompte | Avances s' valeurs mobilières | |
| ÉTATS-UNIS | | | | | | | | |
| Banques de Réserve Fédérale | | | | | | | | |
| 1914 4 décemb... | 1.155 | 160 | 26 | 1.256 | 46 | » | » | |
| 1918 13 septemb... | 4.358 | 266 | 11.227 | 7.348 | 9.265 | » | » | |
| 1918 20 septemb... | 4.139 | 263 | 11.475 | 7.693 | 9.551 | » | » | |
| 1918 27 septemb... | 4.037 | 257 | 11.747 | 7.484 | 10.085 | » | » | |
| Banques associées et Trusts Companies | | | | | | | | |
| 1914 5 décemb... | 959 | 358 | 354 | 10.254 | 10.845 | 4 3/4 | » | |
| 1918 14 septemb... | 201 | 100 | 179 | 19.384 | 22.602 | 5 | » | |
| 1918 21 septemb... | 200 | 103 | 178 | 19.416 | 22.861 | 6 | » | |
| 1918 28 septemb... | 199 | 105 | 179 | 19.493 | 22.897 | 6 | » | |

REVUE DES CHANGES ET CHRONIQUE MONÉTAIRE

| Change de Paris sur (papier court) | | | | | | | | | |
|--|----------|-----------------|-------------|--------------|--------------|--------------|-------------|---|---|
| | Pair | 16 juillet 1914 | 9 oct. 1918 | 16 oct. 1918 | 23 oct. 1918 | 29 oct. 1918 | 6 nov. 1918 | | |
| Londres..... | 25.224 | 25.174 | 26.07 | 26.07 | 26.07 | 26.07 | 26.05 | » | » |
| New-York..... | 518.25 | 516 | 547 | 547 | 547 | 547 | 546.50 | » | » |
| Espagne..... | 100 | 96.55 | 116 | 115 | 114.75 | 110.50 | 111 | » | » |
| Hollande..... | 208.30 | 207.56 | 246 | » | 231.50 | » | 229 | » | » |
| Italie..... | 100 | 99.62 | 84.50 | 85.75 | 85 | 86.25 | 86.25 | » | » |
| Pétrograd..... | 266.67 | 263 | » | » | » | » | » | » | » |
| Suède..... | 138.89 | 138.25 | 168 | 163 | 161 | 157.50 | 156.50 | » | » |
| Suisse..... | 100 | 100.03 | 117.75 | 113.50 | 111 | 109.25 | 109.25 | » | » |
| Canada..... | 518.25 | » | 538 | » | » | » | » | » | » |
| Argentine..... | 220 | » | 245.50 | » | » | » | » | » | » |
| Valeur en or à Paris de 100 unités-papier de monnaies étrangères | | | | | | | | | |
| | Unités | 16 juillet 1914 | 9 oct. 1918 | 16 oct. 1918 | 23 oct. 1918 | 29 oct. 1918 | 6 nov. 1918 | | |
| Londres..... | 100 liv. | 99.82 | 103.36 | 103.36 | 103.36 | 103.36 | 103.28 | » | » |
| New-York..... | » dol. | 99.56 | 105.55 | 105.55 | 105.55 | 105.55 | 105.45 | » | » |
| Espagne..... | » pes. | 96.55 | 116 | 115 | 114.75 | 110.50 | 111 | » | » |
| Hollande..... | » flor. | 99.64 | 118.09 | » | 111.13 | » | 109.93 | » | » |
| Italie..... | » lire. | 99.62 | 84.50 | 85.75 | 85 | 86.25 | 86.25 | » | » |
| Pétrograd..... | » rbl. | 98.62 | » | » | » | » | » | » | » |
| Suède..... | » cou' | 99.46 | 120.96 | 117.36 | 115.92 | 113.40 | 112.68 | » | » |
| Suisse..... | » fr. | 100.03 | 117.75 | 113.50 | 111 | 109.25 | 109.25 | » | » |
| Canada..... | » dol. | » | 103.81 | » | » | » | » | » | » |
| Argentine..... | » pes. | » | 111.59 | » | » | » | » | » | » |
| Changes de Londres sur : (chèque) | | | | | | | | | |
| | Pair | 16 juillet 1914 | 8 oct. 1918 | 15 oct. 1918 | 22 oct. 1918 | 24 oct. 1918 | 5 nov. 1918 | | |
| Paris..... | 25.224 | 25.184 | 26.10 | 26.09 | 26.085 | 26.07 | 26.05 | » | » |
| New-York..... | 4.86 1/2 | 4.871 | 4.76 1/2 | 4.76 1/2 | 4.76 1/2 | 4.76 1/2 | 4.76 1/2 | » | » |
| Espagne..... | 25.22 | 25.90 | 22.74 | 23.05 | 22.895 | 23.05 | 23.60 | » | » |
| Hollande..... | 12.109 | 12.125 | 10.64 | 11.165 | 11.175 | 11.26 | 11.31 | » | » |
| Italie..... | 25.22 | 25.268 | 30.31 1/2 | 30.31 1/2 | 30.31 1/2 | 30.31 | 30.31 1/2 | » | » |
| Pétrograd..... | 94.58 | 95.80 | » | » | » | » | » | » | » |
| Portugal..... | 53.28 | 46.19 | 29.50 | 29.50 | 29.75 | 29.75 | 30.50 | » | » |
| Scandinavie... | 18.15 | 18.24 | 15.395 | 16.30 | 16.28 | 16.35 | 16.92 | » | » |
| Suisse..... | 25.22 | 25.18 | 22.60 | 24.125 | 23.70 | 23.8 | 23.65 | » | » |
| Valeur en or à Londres de 100 unités-papier de monnaies étrangères | | | | | | | | | |
| | Unités | 16 juillet 1914 | 8 oct. 1918 | 15 oct. 1918 | 22 oct. 1918 | 24 oct. 1918 | 5 nov. 1918 | | |
| Paris..... | 100 fr. | 100.14 | 96.64 | 96.68 | 96.70 | 96.76 | 96.83 | » | » |
| New-York..... | » dol. | 99.90 | 102.13 | 102.11 | 102.11 | 102.11 | 102.11 | » | » |
| Espagne..... | » pes. | 96.64 | 110.91 | 109.43 | 110.16 | 109.43 | 106.87 | » | » |
| Hollande..... | » flor. | 99.87 | 113.79 | 108.44 | 108.35 | 107.53 | 107.04 | » | » |
| Italie..... | » lire. | 99.82 | 83.21 1/2 | 83.21 1/2 | 83.21 1/2 | 83.21 1/2 | 83.21 1/2 | » | » |
| Pétrograd..... | » rou. | 98.77 | » | » | » | » | » | » | » |
| Portugal..... | » mil. | 86.69 | 55.37 | 55.37 | 55.84 | 55.84 | 57.24 | » | » |
| Scandinavie... | » cou. | 99.56 | 117.96 | 111.41 | 111.55 | 111.07 | 107.32 | » | » |
| Suisse..... | » fr. | 100.17 | 111.60 | 104.54 | 106.42 | 105.93 | 106.65 | » | » |

Les événements militaires et diplomatiques se précipitent ; presque chaque jour nous apporte quelque nouvel encouragement et quelque nouveau motif de croire que nous approchons du but. Le mois d'octobre s'est terminé sur la signature de l'armistice avec la Turquie. Le lendemain les journaux nous renseignaient sur l'aggravation subite du gâchis austro-hongrois ; nous n'avions plus guère, en face de nous, de ce côté qu'un empire en décomposition, et, le 4 novembre, il demandait grâce à son tour. Les choses ne sont pas encore aussi avancées avec l'Allemagne ; mais son tour viendra et, vraisemblablement, avant qu'il soit longtemps. Le bloc germanique se désagrège ; ce bel édifice d'organisation soudé par une discipline de fer se disloque peu à peu. Sachons attendre.

Le marché des changes n'a pas été trop secoué, cette semaine, par toutes ces révolutions. La cote se retrouve, le 6 novembre, à peu près dans la même situation que le 30 octobre. Entre temps les variations qu'elle a enregistrées n'ont pas eu grande importance. Le *florin des Pays-Bas*, qui était à 2,29 1/2 le 30 octobre et qui se retrouve, le 6 novembre, à 2,29, n'a guère fléchi qu'à 2,28 le 4. La *couronne suédoise* passe de 1,57 1/2 à 1,55 le 5 novembre et clôture à 1,56 1/2 le lendemain. La *couronne norvégienne* s'inscrit, en fin de semaine, à 1,51, au même cours exactement que le mercredi précédent ; le 4 novembre elle était descendue à 1,49. Quant à la *couronne danoise*, elle cotait ce même jour 1,47 1/2 ; elle n'a pas été négociée dans les autres séances. Sa dernière cote remonte au 28 octobre et s'établissait à 1,42 1/2 cours moyen. Le *change espagnol* a été, lui aussi, d'une régularité remarquable. Partie de 1,11 1/2 le 30 octobre, la *peseta* a fléchi à 1,09 1/2 le 4 novembre et se retrouve à 1,11 en clôture. Le *franc suisse*, enfin, a passé de 1,10 1/4 à 1,09 1/4 en passant par 1,08 3/4 les 4 et 5 novembre. En un mot, sur tous les marchés neutres, dont la cote de Paris reflète les mouvements en ce qui concerne les variations du franc, nous consolidons nos gains antérieurs et nous fortifions nos positions en vue de nouveaux progrès.

Les changes des *Empires centraux* — si toutefois on peut encore donner ce nom à nos agresseurs coalisés de 1914 — évoluent, au contraire, d'une façon tout à fait désordonnée. A Genève, le *mark* a fléchi graduellement, avec une régularité d'allure dont la *Centrale des devises de Berlin* doit être satisfaite, de 76 3/4 le 28 octobre, à 68 3/4 le 6 novembre. La *couronne austro-hongroise*, en revanche, malgré le désordre financier de l'ancien Empire des Habsbourg, a semblé, un moment, attirer la spéculation ; il est vrai qu'elle est tombée tellement bas qu'il est compréhensible qu'on imagine difficilement son maintien à un niveau aussi déprécié. Le 2 novembre, elle se négociait à 37 centimes. Le lendemain, sur des achats spéculatifs, elle remontait à 40,45. Mais les événements étaient décidément peu favorables à la hausse. Celle-ci s'est arrêtée net et, le 6 novembre, la *couronne* n'était plus qu'à 36,95. Elle a par conséquent baissé de près de 10 centimes par rapport au cours du 28 octobre. Le dernier mot de la baisse n'est peut-être pas encore dit.

Sur le *rouble*, également, la spéculation est extrêmement active. Les billets des anciens tzars se négocient maintenant aux environs de 95 centimes et sont très recherchés. A un moment donné, on les a même payés 1,02. Il ne semble pas que

les relations avec les banques russes soient encore possibles, tout au moins d'une façon régulière et normale ; mais, de ce côté également, la possibilité d'événements prochains suscite et stimule la spéculation.

Notons, en terminant, une légère baisse à Paris des changes anglais et américain. Le *chèque sur Londres* se trouve facilement, sur le marché libre, sans que la Banque ou le Trésor aient à intervenir, à 26,05. Le *cable transfert sur New-York*, également, se négocie à 5,46 1/2. Quant au *change italien*, il a varié, au cours de la semaine, entre 85 3/4 et 87 1/4 ; il clôture le 6 novembre à 86 1/4. Le marché de la *lire* paraît solidement tenu en mains par l'*Institut International des Changes* de Rome et profite, lui aussi, des événements.

Cours des changes de New-York sur :

| | Pair | 16 juillet 1914 | 8 oct. 1918 | 15 oct. 1918 | 22 oct. 1918 | 28 oct. 1918 | 4 nov. 1918 |
|------------------|----------|-----------------------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|
| Paris | 5.18 1/2 | 5.16 1/2 | 5.47 1/2 | 5.48 | 5.48 1/2 | 5.48 | 5.47 1/2 |
| Londres | 4.89 1/2 | 4.87 1/2 | 4.76 1/2 | 4.76 1/2 | 4.76 1/2 | 4.76 1/2 | 4.76 1/2 |
| Berlin (1) | 95.25 | 95.06 | .. | .. | .. | .. | .. |
| Amsterdam | 40.195 | .. | 46 1/2 | 42 3/4 | 42 1/8 | 42 3/8 | 41 1/2 |

Valeur en or à New-York de 100 unités-papier de monnaies étrangères

| | Unités | 16 juillet 1914 | 8 oct. 1918 | 15 oct. 1918 | 22 oct. 1918 | 28 oct. 1918 | 4 nov. 1918 |
|-----------------|-----------|-----------------------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|
| Paris | 100 fr. | 100 27 | 94 66 | 94 57 | 94 54 | 94 57 | 94 74 |
| Londres | 100 liv. | 100 19 | 97 93 | 97 93 | 97 93 | 97 93 | 97 93 |
| Berlin | 100 Mk. | 99 67 | .. | .. | .. | .. | .. |
| Amsterdam | 100 flor. | .. | 114 44 | 106 35 | 104 80 | 105 42 | 104 18 |

Changes sur Londres à

(Cours moyen du mardi)

| Valeurs à vue | 15 juillet 1914 | 15 oct. 1918 | 22 oct. 1918 | 28 oct. 1918 | 3 nov. 1918 |
|-------------------------|-----------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|
| Alexandrie | 97 21/32 | 97 3/8 | 97 3/8 | 97 3/8 | 97 3/8 |
| Péetrograd | 95 80 | .. | .. | .. | .. |
| Rio-de-Janeiro | 15 7/8 | 12 7/16 | .. | .. | 12 13/16 |
| Valparaiso | 9 3/4 | 13 9/32 | 13 1/16 | 13 3/8 | 12 1/2 |
| Cable transfert | | | | | |
| Bombay | 1.3 31/32 | 1.6 1/32 | 1.6 1/32 | 1.6 1/32 | 1.6 1/32 |
| Calcutta | 1.3 31/32 | 1.6 1/32 | 1.6 1/32 | 1.6 1/32 | 1.6 1/32 |
| Hong-Kong | 1.10 5/16 | 3.3 3/4 | 3.3 3/4 | 3.3 3/4 | 3.3 3/4 |
| Shanghai | 2.5 3/4 | 5 1/2 | 5 1/2 | 5 1/2 | 5 1/2 |
| Buenos-Ayres (or) | 47 11/16 | 51 1/8 | 51 9/16 | 51 3/4 | 51 3/8 |
| Montevideo | 51 3/32 | 59 1/2 | 60 1/2 | 60 | .. |
| Singapour | 2.3 15/16 | 2.3 61/64 | 2.3 61/64 | 2.3 61/64 | 2.3 1/64 |
| Yokohama | 2 0 3/8 | 2.3 1/4 | 2.3 3/8 | 2.3 3/8 | 2.3 3/8 |

Variations du mark à

| | 24 sept. 1918 | 1 oct. 1918 | 8 oct. 1918 | 15 oct. 1918 | 22 oct. 1918 | 28 oct. 1918 | 6 nov. 1918 |
|---------------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|
| New-York (1) (pair : 95 3/8) | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Amsterdam (pair : 59 3/8) | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Cours | 31 .. | 33 .. | 33 5/75 | 37 .. | 36 85 | 35 55 | 33 425 |
| Parité | 52 31 | 55 88 | 55 15 | 62 43 | 62 18 | 59 99 | 56 40 |
| Perte % | 47 69 | 44 32 | 43 85 | 37 57 | 37 82 | 40 01 | 43 60 |
| Genève (pair : 123 47) | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Cours | 67 10 | 68 85 | 70 95 | 78 35 | 76 .. | 76 75 | 69 .. |
| Parité | 54 35 | 55 97 | 57 47 | 63 46 | 61 56 | 62 17 | 55 89 |
| Perte | 45 65 | 44 23 | 42 53 | 36 54 | 38 44 | 37 83 | 44 11 |

Le change sur Vienne à Genève est coté 37 »
c'est-à-dire que la perte de la couronne est d'environ
64 77 %.

Métaux précieux et Escompte hors banque à Londres

| | 6 mai 1918 | 5 juin 1918 | 5 juillet 1918 | 6 août 1918 | 5 sept. 1918 | 5 oct. 1918 | 5 nov. 1918 |
|-------------------------------|------------------|-------------------|----------------------|-------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| Cours de l'or | 77 9 | 77 9 | 77 9 | 79 9 | 77 9 | 77 9 | 77 9 |
| Cours d'argent | 49 1/8 | 48 7/8 | 48 13/16 | 48 13/16 | 49 1/2 | 49 1/2 | 49 1/2 |
| Escompte hors banque | 13 17/32 | 13 1/2 | 13 17/32 | 13 17/32 | 13 1/2 | 13 17/32 | 13 17/32 |

(1) Depuis le 30 mars 1917 le cours du mark et de la couronne n'est plus coté à New-York.

LA SITUATION

Le secrétaire d'Etat Robert Lansing avait à peine fait connaître au gouvernement de Berlin que la parole était désormais au maréchal Foch que des parlementaires allemands se mettaient en route pour le G.Q.G. français. Semblable célérité ne peut être expliquée que par de graves événements aussi bien sur le front extérieur que sur le front intérieur de l'Allemagne. A Kiel et à Wilhelmshafen l'émeute gronde, et sur le front occidental les troupes allemandes retraitent en abandonnant des prisonniers et un matériel considérable, qui vient encore grossir le butin de la Victoire. Du 15 juillet au 31 octobre, les Alliés ont fait 362.355 prisonniers, dont 7.990 officiers, et ont pris 6.217 canons, 38.622 mitrailleuses et 3.907 lance-mines.

L'abdication du kaiser n'a pas fait un pas en avant. Guillaume aurait renoncé provisoirement à abdiquer. Cette décision aurait été prise à la suite d'une consultation des chefs des partis. Les socialistes firent valoir que bien que le président Wilson n'ait pas formellement demandé le renversement de la dynastie des Hohenzollern, le kaiser était regardé comme le symbole du militarisme prussien et l'auteur responsable de la guerre. Les socialistes ajoutaient que le monde ne pourrait croire à la transformation de l'Allemagne tant que le kaiser conserverait son trône. Mais ils se heurtèrent à l'opposition des conservateurs, des nationaux-libéraux et de la majorité des progressistes. Ceux-ci prétendirent que le kaiser était avant tout le symbole de l'unité de l'empire allemand ; ils représentèrent que cette unité courait, à cette heure même, d'assez grands dangers vu les articles séparatistes que publie un important journal de Bavière. Cet argument fut décisif au cours de la discussion. L'abdication de l'empereur mettant en danger l'empire, son maintien sur le trône mettant en danger la paix, le Conseil estima que ce second péril était le moindre.

Par contre on parle de plus en plus de l'abdication du brillant second. Cette décision aurait été prise à la suite d'une conférence à laquelle assistaient les membres du nouveau gouvernement et d'autres personnalités influentes.

Les trônes chancellent, celui de Bulgarie n'échappe pas à la tourmente. Des nouvelles reçues de Vienne confirment les informations de source allemande d'après lesquelles une révolution aurait éclaté en Bulgarie et annonçant que le tsar Boris s'est enfui de Sofia et vient d'arriver à Vienne.

Le *Daily Mail* croit savoir que selon les arrangements qui sont actuellement pris, la proclamation convoquant le nouveau Parlement sera lancée le 18 novembre. Les élections auraient lieu le 7 décembre.

Les élections américaines pour le renouvellement partiel du Congrès ont eu lieu mardi. Les républicains auraient gagné quelques sièges. Dans quelques Etats, les femmes ont voté pour la première fois. Quelque soit le résultat final, et même si les républicains devaient l'emporter, le Congrès, pense-t-on, continuerait néanmoins à appuyer la politique du gouvernement.

D'après une dépêche de Shanghai, les ministres de l'Entente ont adressé un mémoire au ministère des affaires étrangères chinois, faisant remarquer que la Chine n'a pas exécuté ses obligations relatives à la guerre européenne en ce qui concerne l'internement des ennemis dangereux et la liquidation de la banque allemande.

LES ÉVÉNEMENTS DE LA GUERRE

La défaite de l'Allemagne, désormais seule, est complète sur le front occidental. De larges territoires ont été reconquis depuis huit jours et on peut affirmer que quelques jours seulement nous sépareraient de la libération intégrale de la France. Nos ennemis ont si bien compris leur débâcle imminente qu'ils viennent d'envoyer des plénipotentiaires au maréchal Foch pour prendre connaissance des conditions de l'armistice que les Alliés veulent imposer au gouvernement allemand.

Le front de bataille peut être divisé en trois tronçons. Le premier s'étendrait de la frontière de Hollande à la Sambre ; le deuxième de la Sambre à l'Aisne, et enfin la trouée de l'Argonne constitue la troisième zone de combat.

L'ennemi faisait tous ses efforts pour tenir sur la Lys et à Valenciennes. L'élan des armées belges, françaises et anglaises le rejetait néanmoins, dès le 1^{er} novembre, de l'autre côté du canal de Terneuzen et de l'Escaut. Au sud, Valenciennes était occupée le même jour et la conquête de l'importante forêt de Mormal, défense avancée de Maubeuge et de Mons, était un fait accompli le 3 novembre, les bourgs de Landrecies et du Quesnoy étaient pris. Enfin, le 6 novembre, l'important embranchement d'Aulnoye tombait.

Le centre du front forme le deuxième tronçon. C'est le 4 novembre que débuta la marche en avant de nos soldats en liaison avec les armées britanniques au nord. Malgré les difficultés que présentaient le franchissement du canal et la très vive résistance de l'ennemi, nos troupes forçaient partout le passage et prenaient pied sur les hauteurs de la rive est. Le 5 novembre, la retraite de l'ennemi était générale et les positions très importantes de Guise, Saint-Richaumont, Marle et Château-Porcien étaient dépassées, ce qui représentait une avance de plus de 10 kilomètres en certains points. La poursuite a continué le 6 et nos poilus infatigables occupaient la ville de Vervins et Rozoy-sur-Serre.

L'importance du secteur de l'Argonne apparaît immédiatement si l'on songe que la grande ligne du ravitaillement de l'armée allemande passe par Mézières, Sedan, Montmédy et Metz. L'attaque générale débuta le 1^{er} novembre de Grandpré, au sud de Dun-sur-Meuse. Après deux jours de combat, la forêt de l'Argonne était déjà dépassée et la ligne de chemin de fer se trouvait, dès le 3, sous le feu de l'artillerie américaine. La route de Stenay à Beaumont était atteinte le 4 et la Meuse franchie. Dès le 5, on pouvait dire que nous avions remporté une très grande victoire. En effet, notre 4^e armée, avec Gouraud, avait franchi l'Aisne et pris Reims. A l'est, l'armée américaine s'emparait de nombreux villages et après avoir avancé de 40 kilomètres en six jours arrivait à Sedan.

Le jour même de la signature de l'armistice avec l'Autriche, le 3 novembre, les Italiens s'emparaient de Trente et débarquaient à Trieste. Pendant ces quelques jours d'offensive, ils avaient capturé 300.000 prisonniers et 5.000 canons.

En Serbie, Belgrade a été réoccupée le 1^{er} novembre et l'avance continue rapide en Bosnie et au Monténégro.

QUESTIONS DU JOUR

Vers la Capitulation

(Fin)

En Autriche-Hongrie.

La séance du mardi 5 novembre de la Chambre française des députés laissera un souvenir inoubliable à ceux qui y ont assisté. Elle ne devait être l'objet que d'une simple communication gouvernementale au sujet des conditions de l'armistice imposées par les nations alliées à l'Autriche-Hongrie ; par la force des choses elle est devenue une apothéose pour les gouvernements de l'Entente et plus particulièrement pour Clemenceau qui personnifie aujourd'hui la victoire éclatante du droit et de la justice sur la barbarie germanique.

Après deux éloquentes discours de MM. Paul Deschanel et Stephen Pichon qui adressèrent de fraternelles félicitations à nos vaillants alliés serbes pour la libération intégrale de leur territoire, et italiens pour leur prise de possession de Trieste et de Trente, Clemenceau demanda la parole pour lire le texte de l'armistice consenti à l'Autriche-Hongrie : alors de tous les bancs de la Chambre et de toutes les tribunes est partie une longue acclamation à l'adresse de ce vieillard qui n'a jamais douté un seul instant de la victoire et qui incarne, en ce moment poignant, l'âme de la France et de l'humanité triomphantes.

Voici le texte du document historique qui met fin à la lutte entre les nations de l'Entente et l'Autriche-Hongrie.

LES CONDITIONS DE L'ARMISTICE

Sur les fronts

1. Cessation immédiate des hostilités sur terre, sur mer et dans les airs.
2. Démobilisation générale en Autriche-Hongrie et rappel immédiat de toutes les unités qui opèrent sur le front de la mer du Nord jusqu'à la Suisse. On maintiendra sur le territoire de l'Autriche-Hongrie, dans des frontières spécialement délimitées, un maximum de 20 divisions sur le pied de paix, comme avant la guerre. La moitié du matériel d'artillerie ainsi que les munitions correspondantes de toute l'armée qui se trouvent sur les territoires évacués par les troupes austro-hongroises seront réunis dans des localités à fixer par les Alliés et par les Etats-Unis, afin de leur être remis.
3. Evacuation de tous les territoires occupés de force par l'Autriche-Hongrie au commencement de la guerre et rappel, dans un délai à fixer par les commandements alliés des troupes austro-hongroises sur une ligne exactement déterminée (suivent des précisions sur cette ligne). Tous les territoires évacués seront occupés par les troupes des Alliés et des Etats-Unis.
4. Les Alliés auront le droit absolu :
 - a) De faire circuler librement leurs troupes sur les chemins de fer, routes et voies navigables du territoire austro-hongrois et d'employer les moyens de transport austro-hongrois nécessaires ;
 - b) D'occuper en Autriche-Hongrie les points stratégiques qui leur paraissent nécessaires et de s'établir sur ces points pour y maintenir l'ordre ;
 - c) De réquisitionner contre paiement en faveur des armées alliées, où qu'elles se trouvent.
5. Retraite immédiate dans un délai de 15 jours de toutes les troupes allemandes, non seulement du front italien des Balkans, mais de tout le territoire austro-hongrois, et internement de toutes les troupes allemandes qui n'auront pas quitté l'Autriche-Hongrie à cette date.

L'administration des provinces évacuées par l'Autriche-Hongrie sera confiée aux autorités locales sous le contrôle des commandants des troupes d'occupation.

7. Rapatriement immédiat, sans réciprocité, de tous les prisonniers de guerre et des ressortissants internés des Etats alliés.

Les conditions d'ordre naval

1. Arrêt immédiat des hostilités sur mer et indication exacte du stationnement et mouvement des bâtiments austro-hongrois. Il sera donné connaissance aux Etats neutres que la navigation de la marine de guerre et marchande des puissances alliées est autorisée dans toutes les eaux territoriales sans qu'en suite de ce fait la question de neutralité puisse être soulevée.

2. Remise aux Alliés et aux Etats-Unis de quinze sous-marins austro-hongrois qui se trouvent dans les eaux austro-hongroises ou qui pourraient y aborder.

Démobilisation et désarmement de tous les autres sous-marins austro-hongrois qui doivent être placés sous le contrôle des Alliés et des Etats-Unis. Remise de trois vaisseaux de ligne, de trois croiseurs légers, neuf contre-torpilleurs, un poseur de mines, six moniteurs du Danube avec leur armement, leurs munitions et leurs approvisionnements aux Alliés et aux Etats-Unis, qui auront à désigner les bâtiments à livrer. Tous les autres navires de haute mer, y compris les bâtiments pour la navigation fluviale, devront être réunis dans une localité que les Alliés et les Etats-Unis désigneront. Ils devront être démobilisés et complètement désarmés et seront placés sous la surveillance des Alliés et des Etats-Unis.

3. Liberté de navigation dans l'Adriatique, y compris les eaux territoriales, le Danube et ses affluents qui coulent à l'intérieur du territoire austro-hongrois, pour les bâtiments de guerre et de marine marchande des Alliés et des Etats-Unis. Les Alliés et les Etats-Unis auront le droit de draguer les champs de mines et de détruire les barrages des mines dont la situation doit être indiquée. Afin d'assurer la liberté de navigation des navires sur le Danube, les Alliés et les Etats-Unis devront occuper et défendre toutes les fortifications et ouvrages de défense.

4. Maintien du blocus des puissances alliées dans les conditions actuelles. Les navires austro-hongrois qui se trouvent en route sont sujets à être capturés.

5. Concentration de toutes les forces aériennes de la marine dans une localité à désigner par les Alliés et les Etats-Unis.

6. Evacuation de toutes les côtes frontalières de tous les ports de commerce occupés par l'Autriche-Hongrie à l'intérieur des territoires nationaux et abandon de tout le matériel flottant, des approvisionnements et du matériel de navigation de toutes espèces.

7. Usage par les Alliés et par les Etats-Unis de toutes les fortifications de terre et de mer et des îles organisées pour la défense de Pola, ainsi que des chantiers et des arsenaux.

8. Remise de tous les navires marchands alliés que l'Autriche a capturés.

9. Défense de destruction des installations, du matériel, etc., avant l'évacuation ou la remise.

10. Mise en liberté sans réciprocité de tous les équipages capturés ou blessés de la marine de guerre et de la marine marchande qui se trouvent entre les mains de l'Autriche-Hongrie.

La lecture de ce document, qui consacre la capitulation pure et simple de l'Autriche-Hongrie, a été soulignée par des applaudissements unanimes, notamment les clauses qui rendent impossible le retour des hostilités et qui visent spécialement

l'empire allemand dans le cas où celui-ci voudrait continuer la lutte.

En Allemagne.

En ce qui touche l'Allemagne, le président du Conseil a dit à la Chambre :

« La Conférence de Versailles a terminé ses travaux hier soir ; elle a établi les termes d'un triple armistice pour la Bulgarie, pour la Turquie, pour l'Autriche.

« Ces trois armistices ont été acceptés par eux ; les trois appuis indispensables à l'empereur d'Allemagne pour continuer la guerre lui font aujourd'hui défaut. (Vifs applaudissements.)

« Le Conseil supérieur interallié à Versailles a également fixé les termes d'un armistice demandé, réclamé par l'Allemagne ; les termes de cet armistice ont été expédiés hier soir à M. le président Wilson qui, s'il les approuve, fera savoir au gouvernement impérial et démocratique... (Applaudissements et rires.) que pour connaître nos conditions d'armistice, il lui suffira de s'adresser à M. le maréchal Foch. (Applaudissements.)

« L'esprit dans lequel a été conçu et rédigé ce dernier document est identique à celui qui a inspiré les trois autres. (Applaudissements.)

« Nos trois directives sont celles qui sont venues de nos conseillers militaires et qui nous avaient été d'ailleurs indiquées par M. le Président Wilson (Applaudissements) : la sécurité pour nos troupes, le maintien de notre suprématie militaire au cas où les hostilités seraient reprises, enfin le désarmement de l'ennemi au cas où la mauvaise volonté ou le manque de parole de nos ennemis provoqueraient une reprise des hostilités. (Vifs applaudissements.) »

« Ce résumé des travaux du Conseil des Alliés est d'une clarté saisissante et le gouvernement impérial et démocratique en comprendra sans doute la signification.

« D'ailleurs, la situation intérieure de l'Allemagne devient de plus en plus grave, non seulement au point de vue politique, mais aussi, pour l'ensemble des questions ayant trait au ravitaillement des Etats du nord de l'Empire, ravitaillement que la capitulation de l'Autriche-Hongrie va rendre désormais très difficile, pour ne pas dire impossible.

« Il se livre en ce moment autour du Kaiser d'émoussés une lutte ardente entre les pangermanistes instigateurs de la guerre, qui veulent la continuer, coûte que coûte, pour conserver à l'Empire ses anciennes institutions autocratiques, et les partisans d'un nouveau régime politique démocratique, susceptible d'apporter à l'Allemagne vaincue une paix réparatrice.

« Ce sont ces derniers — à la tête desquels figurerait le prince Max de Bade — qui ont imposé à Guillaume II le rescrit suivant :

« Je renvoie, ci-joint, pour publication immédiate, le projet de loi modifiant la Constitution impériale et la loi relative au pouvoir représentatif du chancelier impérial du 17 mars 1879, qui a été soumis à ma signature.

« A l'occasion de l'introduction de cette mesure si importante pour l'histoire du peuple allemand, je désire exprimer mes sentiments.

« Préparé par une série d'actes gouvernementaux, un nouvel ordre de choses entre maintenant en vigueur, qui transfère les droits fondamentaux du Kaiser au peuple. Ainsi se termine une époque qui apparaîtra avec honneur aux yeux des générations futures.

« En dépit de toutes les luttes entre l'autorité par droit d'héritage et les forces aspirant à s'affirmer, cette époque a rendu possible pour notre peuple ce formidable développement qui s'est révélé

d'une façon impérissable dans les accomplissements prodigieux de cette guerre.

« Mais, dans les terribles tempêtes de quatre années de guerre, les anciennes formes ont été détruites, non pour laisser derrière elles des ruines, mais pour faire place à de nouvelles formes vivantes.

« Après les grands faits qu'il a accomplis ces temps derniers, le peuple allemand peut revendiquer qu'aucun droit qui puisse lui garantir un avenir libre et heureux ne lui soit refusé.

« Les propositions des gouvernements alliés, qui sont maintenant adoptées et étendues, doivent leur origine à cette conviction. Quant à moi, de concert avec mes nobles alliés, j'approuve ces décisions du Parlement, dans la ferme détermination, pour autant que la chose me concerne personnellement, de coopérer à leur complet développement, convaincus de promouvoir le bien du peuple allemand.

« Le pouvoir du Kaiser est un pouvoir qui consiste à servir le peuple. Puisse dès lors le nouvel ordre de choses mettre en liberté toutes les forces de bien dont notre peuple a besoin pour supporter les épreuves qui menacent notre empire et lui conquérir vaillamment, malgré les sombres temps actuels, un avenir brillant. »

Berlin, 28 octobre.

GUILLAUME.

Il ne faut attribuer à ce document qu'une valeur relative, car il ne comporte pas un changement de régime politique bien caractéristique et semble surtout destiné à donner une satisfaction plus ou moins platonique au Président Wilson.

D'ailleurs, il faut croire que la publication du rescrit impérial du 28 octobre n'a pas suffi à calmer l'agitation qui secoue actuellement toute l'Allemagne, car à la date du 5 novembre, au moment même où Clemenceau et Lloyd George donnaient simultanément, à Paris et à Londres, connaissance des conditions de la capitulation de l'Autriche-Hongrie, le gouvernement du Kaiser adressait au peuple allemand l'appel suivant :

« Les misères du temps pèsent sur le monde et sur le peuple allemand ; il faut que nous surmontions ces jours pénibles et que nous supportions leurs conséquences. Aujourd'hui déjà, nous devons travailler pour les jours plus heureux auxquels le peuple allemand a droit.

« Le nouveau gouvernement est à l'œuvre pour accomplir ce travail ; le droit électoral égal en Prusse est garanti ; le chancelier et ses collaborateurs doivent jouir de la confiance du Reichstag et, par suite, du peuple, pour exercer leurs fonctions.

« Les droits essentiels ont été transférés de la personne de l'Empereur à la représentation du peuple ; la déclaration de guerre, la conclusion de la paix sont soumises à l'approbation du Reichstag ; on a mis l'administration militaire sous l'autorité du chancelier responsable ; une large amnistie a été proclamée. La liberté de la presse, celle du droit de réunion ont été garanties ; pourtant, il reste encore beaucoup à faire.

« On continue résolument la transformation de l'Allemagne en un Etat populaire qui, par sa liberté populaire, ses œuvres de prévoyance sociale, ne doit être en arrière d'aucun autre Etat du monde.

« Ce nouvel état de choses ne peut exercer une influence émancipatrice et salutaire que si elle rencontre chez les autorités, dans les administrations militaires, un état d'esprit qui reconnaisse les buts qu'il poursuit et l'aide à les atteindre. Nous attendons de nos camarades du peuple qui sont appelés

dans les fonctions officielles à servir la communauté, qu'ils nous soient des collaborateurs de bonne volonté.

« Nous avons besoin que le maintien de l'ordre soit garanti dans toutes les parties de l'Etat et de l'empire par le peuple lui-même. Nous avons confiance dans le peuple allemand qui a fait brillamment ses preuves pendant les quatre années effroyables de la guerre et qui ne se laissera pas entraîner d'une manière insensée et inutile par des gens extravagants vers des misères et des ruines nouvelles. Toute absence de discipline compromettrait de la façon la plus dangereuse la conclusion d'une paix prochaine.

« Le gouvernement et, avec lui, les chefs de l'armée et de la marine, veulent la paix ; ils la veulent loyalement, ils la veulent bientôt. Jusque-là, nous devons protéger nos frontières de l'invasion de l'ennemi. Il faut, en les remplaçant, donner du repos aux troupes qui, depuis des semaines, souffrent de durs combats. Ce n'est que pour cela, pas pour une autre raison, que se sont faits les appels des derniers temps.

« Nos remerciements sont acquis aux hommes de l'armée de terre comme à ceux de la marine, ainsi qu'à leurs chefs, qui, par leur courage et leur discipline, ont sauvé la patrie.

« Une des tâches les plus importantes est la reconstitution de notre situation économique, afin que nos soldats et marins revenant du front trouvent dans un milieu calme la possibilité d'assurer leur existence et celle de leurs familles. Toutes les grandes associations patronales se sont déclarées déjà prêtes actuellement à reprendre immédiatement de nouveau leurs employés et les ouvriers à leur service ; on s'occupe déjà de préparer le travail, de soutenir les chômeurs, de veiller aux questions du logement ; d'autres mesures du même ordre sont déjà préparées ou prises.

« Avec la conclusion de la paix, il y aura rapidement une amélioration de la situation alimentaire et de toutes les conditions de la vie en général.

« Hommes et femmes de l'Allemagne, la lutte et la paix constituent nos tâches communes. L'Etat et l'empire sont notre avenir commun. Votre confiance, qui nous est indispensable dans l'heure du danger, n'est en réalité pas autre chose que la confiance du peuple allemand en lui-même, en son avenir, un avenir sûr pour l'Allemagne. Voilà le but que nous avons devant les yeux. »

Cet appel a été signé par le chancelier, le vice-chancelier et les secrétaires d'Etat, c'est-à-dire par tous les membres du gouvernement impérial-démocratique. Il semble vouloir préparer l'opinion publique allemande à l'acceptation des conditions de l'armistice dont le gouvernement connaît déjà les grandes lignes.

D'ailleurs, les événements se précipitent avec une rapidité vertigineuse. Dès le 5 novembre, M. Robert Lansing a adressé, au nom du Président Wilson, le *Memorandum* suivant au ministre plénipotentiaire suisse de Washington :

Département d'Etat, 3 novembre 1918.

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous demander de transmettre la communication suivante au gouvernement allemand :

« Dans ma note du 23 octobre 1918, je vous informais que le Président avait transmis sa correspondance avec les autorités allemandes aux gouvernements avec lesquels le gouvernement des Etats-Unis est associé comme belligérant et que le Président avait joint à cette communication la suggestion que si ces gouvernements étaient disposés à conclure la paix suivant les conditions et les

principes indiqués, leurs conseillers militaires et les conseillers militaires des Etats-Unis devraient être invités à soumettre aux gouvernements associés contre l'Allemagne les conditions nécessaires d'un armistice qui protégerait complètement les intérêts des peuples engagés et qui assurerait aux gouvernements associés le pouvoir sans restriction de sauvegarder et de faire exécuter les détails de la paix que le gouvernement accepte, pourvu qu'ils estimassent un tel armistice possible au point de vue militaire.

« Le président est maintenant en possession d'un memorandum d'observations à lui adressé par les gouvernements alliés au sujet de cette correspondance et dont voici le texte :

« Les gouvernements alliés ont examiné avec soin la correspondance échangée entre le Président des Etats-Unis et le gouvernement allemand. Sous réserve des observations qui suivent, ils se déclarent disposés à conclure la paix avec le gouvernement allemand aux conditions posées dans l'adresse du Président du Congrès, le 8 janvier 1918, et selon les principes énoncés dans ses déclarations ultérieures. Ils doivent, toutefois, faire remarquer que l'article 2, relatif à ce que l'on appelle couramment la liberté des mers, se prête à diverses interprétations, dont certaines sont telles qu'ils ne pourraient pas les accepter. Ils doivent, en conséquence, se réserver une liberté d'action entière sur cette question quand ils viendront siéger à la Conférence de la paix.

« D'autre part, lorsqu'il a formulé les conditions de paix dans son adresse au Congrès du 8 janvier dernier, le Président a déclaré que les territoires envahis doivent être non seulement évacués et libérés, mais restaurés. Les Alliés pensent qu'il ne faudrait laisser subsister aucun doute sur ce qu'implique cette stipulation. Ils comprennent par là que l'Allemagne devra compenser les dommages subis par les populations civiles des nations alliées et par leurs propriétés, du fait des forces armées de l'Allemagne, soit sur terre, soit sur mer, soit en conséquence d'opérations aériennes. »

Je suis chargé par le président de dire qu'il est en plein accord avec l'interprétation énoncée dans le dernier paragraphe du memorandum cité ci-dessus.

« Je suis aussi chargé par le Président de vous demander de notifier au gouvernement allemand que le maréchal Foch a été autorisé par le gouvernement des Etats-Unis et les gouvernements Alliés à recevoir les représentants dûment accrédités du gouvernement allemand et à leur communiquer les conditions d'armistice.

« Agréez, monsieur, les assurances renouvelées de ma très haute considération. »

Signé : Robert LANSING.

Le gouvernement allemand attendait sans doute avec impatience cette communication, car un télégramme de Berlin annonçait dès mercredi soir 6 novembre qu'une délégation officielle venait d'être nommée pour se rendre auprès du maréchal Foch.

Cette délégation se compose du général von Gunbel, du secrétaire d'Etat Erzberger, de l'ambassadeur comte Obeurndorf, du général von Winterfeld, ancien attaché militaire à Paris, et du capitaine de vaisseau Danselov.

C'est le secrétaire d'Etat Erzberger qui est chargé de conduire les négociations.

Cette délégation, comprenant en tout dix personnes, est partie de Spa le 7 novembre à midi et est arrivée le même soir, entre 8 et 10 heures, les avant-postes français à Haudroy, sur la route La Capelle-Guise, lieu fixé par le maréchal Foch qui, par décision du Conseil interallié de Versailles, a

désormais la direction stratégique de tous les fronts durant cette dernière phase de la guerre.

Aux dernières nouvelles, ces parlementaires ont été introduits vendredi matin auprès du maréchal Foch, assisté du général Weygand et d'un représentant naval britannique, l'amiral Wemyss.

L'empressement que le gouvernement allemand vient de mettre à prendre contact avec l'Entente est significatif : il acceptera vraisemblablement les conditions de l'armistice et, un peu plus tard, la paix définitive.

Il n'y a donc plus qu'à attendre tranquillement ce qui va se passer dans l'Europe centrale.

EDMOND THÉRY.

La Situation Économique et Financière de l'Allemagne Avant, pendant, après la Guerre

(Suite) (1)

VII. — Le Domaine colonial allemand

L'Allemagne n'a vraiment songé à se constituer un domaine colonial qu'à partir de 1885, date du traité de Berlin qui opéra une sorte de partage de l'Afrique entre les diverses puissances européennes intéressées à y fixer les limites de leurs possessions.

A la fin de juillet 1914, le domaine colonial allemand comprenait un territoire de 2.913.500 kilomètres carrés — plus de cinq fois la superficie de l'Allemagne — ayant une population indigène de 15.652.000 habitants, et une population blanche de 25.560 individus.

Les possessions allemandes d'Afrique comprenaient, par rang d'ancienneté :

La colonie de Togo, d'une superficie territoriale de 87.200 kilom. c. et environ 1 million d'habitants. Elle est limitrophe du Dahomey et de la Guinée anglaise. Elle produit du caoutchouc, de l'huile et des graines de palme, du maïs, du coton, etc.

Le Cameroun, situé sur le golfe de Guinée, au nord du Congo français. La Convention du 4 novembre 1911 a rectifié l'ancienne frontière du Cameroun au profit de l'Allemagne, mais le texte du traité franco-marocain, signé en même temps que l'accord congolais, reconnaissait par son article 3 le protectorat de la France sur le Maroc.

Art. 3. — « Dès à présent si S. M. le Sultan du Maroc venait à confier aux agents diplomatiques et consulaires de la France la représentation et la protection des sujets et des intérêts marocains à l'étranger, le gouvernement impérial allemand déclare qu'il n'y fera pas d'objection.

« Si, d'autre part, S. M. le Sultan du Maroc confiait au représentant de la France près du gouvernement marocain le soin d'être son intermédiaire auprès des représentants étrangers, le gouvernement allemand n'y ferait pas d'objection. »

On a beaucoup discuté sur les inconvénients et les avantages de ces deux actes diplomatiques, et nous nous garderons bien de reprendre cette discussion, car la déclaration de guerre de l'Allemagne a déchiré tous les traités diplomatiques passés antérieurement avec elle, y compris le traité de Francfort.

D'ailleurs le Cameroun, comme l'ensemble des possessions allemandes, est aujourd'hui au pouvoir des Alliés.

Le Cameroun avait, avant la guerre, une superficie territoriale de 750.600 kil. c. et une population indigène de 3.778.000 habitants. Il exportait de l'huile et des graines de palme, du caoutchouc, du cacao, du café, des bananes, de l'ivoire, du bois d'ébène, etc...

(1) Voir l'*Economiste Européen*, nos 1381, 1382, 1385 et 1389, des 23, 30 août, 20 septembre et 18 octobre 1918.

Le Sud-Ouest africain allemand : environ 835.100 kil. c. de superficie, est un vaste territoire presque désertique, situé sur l'Atlantique dans l'Afrique australe (81.800 habitants).

C'est surtout un district minier dans lequel on trouve le diamant et le cuivre. Les animaux sauvages y abondent : éléphants, rhinocéros, autruches, girafes, etc., et leurs dépouilles représentent une large part des exportations.

L'Afrique orientale allemande est la plus grande et peut-être la plus riche des colonies allemandes. Elle est située au sud du lac Victoria-Nyanza et elle a pour limites : à l'ouest, le lac Tanganyika et l'Etat libre du Congo ; au sud, le Mozambique portugais, et à l'est, l'Océan Indien.

Elle a une superficie territoriale de 995.000 kil. c. et plus de 10 millions d'habitants. Elle exporte du caoutchouc, des fibres d'agave, du copra, de l'ivoire, du coton, du café, des peaux, des graines de sésame et d'arachide, etc...

Les établissements de l'Océan Pacifique, Nouvelle Guinée allemande, archipel Bismarck, îles Carolines et Mariannes, îles Marshal et îles Samoa, n'ont qu'une importance économique insignifiante. Ce sont plus exactement des points d'appui militaires, des escales de charbon et de ravitaillement que l'ambition de l'Allemagne a voulu jeter dans le Pacifique, entre l'Amérique, l'Australie, la Chine et le Japon.

C'est le Japon qui occupe aujourd'hui toutes ces îles, de même que la fameuse possession de Kiao-Tchéou, sur la côte orientale de la Chine, que le traité sino-allemand du 6 mars 1898 avait affermée à l'Allemagne.

C'était une précieuse brèche ouverte dans l'une des contrées les plus salubres, les plus fertiles et les mieux situées du Céleste-Empire. Ce sont aujourd'hui les sujets et les petits soldats du Mikado qui occupent les monuments administratifs, les casernes et les forts édifiés à grands frais par les Allemands.

Le gouvernement impérial, qui a dans ses attributions la gestion et l'administration des colonies et des pays de protectorat, a fait de grands efforts pour rendre son domaine colonial prospère.

En 1902-03, le budget de ce domaine s'établissait par 2.440.000 marks de recettes réelles et 37.402.000 marks de dépenses : soit un déficit de 28.968.000 marks. Dix ans plus tard, en 1912-1913, les recettes s'étaient élevées à 57.034.000 marks et les dépenses à 126.906.000 marks, portant le déficit annuel à 69.872.000 marks, contre 28.962.000 en 1902-03.

Par contre, le mouvement commercial de ces mêmes colonies est passé, aux importations, de 76.070.000 marks en 1903 à 166.723.000 marks en 1913, et, aux exportations, de 40.081.000 en 1903 à 201.419.000 marks en 1913.

Dans les exportations de 1913, celles du territoire affermé de Kiao-Tchéou figurent pour près de 80 millions de marks, mais ce sont surtout les réexportations chinoises qui ont grossi ce chiffre.

Enfin, un dernier renseignement va nous montrer les espérances que les Allemands fondaient sur leur empire colonial : En 1903, la totalité des chemins de fer en exploitation dans cet empire était à peine de 968 kilomètres. En 1913, l'ensemble des lignes exploitées y atteignait 4.614 kilomètres.

Quel est l'usage que le gouvernement impérial a fait de ses immenses possessions africaines ? Le général Smuts, membre du Cabinet de guerre britannique, l'a lumineusement expliqué dans un discours prononcé à la Société Royale de Géographie, le 28 janvier 1913, sur l'Afrique tropicale et les colonies allemandes.

Après avoir fourni des détails intéressants sur la campagne qu'il dirigea dès le début de la guerre et qui enleva successivement aux Allemands tous

leurs territoires du Sud, du Centre et de l'Est de l'Afrique, le général Smuts dit :

« A en juger par ce qu'ils ont fait en Afrique orientale, il est clair que les Allemands ont décidé de développer le pays, non comme une colonie ordinaire, mais comme une possession tropicale pour la culture des matières premières tropicales. Ils se sont opposés systématiquement à tout établissement de colons blancs. Ils ont concédé certaines portions du pays à des Compagnies, à des syndicats ou à de gros capitalistes, à condition qu'ils créeraient des plantations produisant des matières premières tropicales. Avant la guerre, de gros capitaux avaient été consacrés au développement de ces régions, et partout on rencontrait de vastes plantations. On procurait aux planteurs la main-d'œuvre indigène, selon un système officiel qui obligeait les indigènes à travailler pour les planteurs, avec un très petit salaire, pendant une partie de chaque année. Comme la main-d'œuvre indigène était ainsi très abondante et à très bon marché, dans ce territoire peuplé de 7 millions 1/2 d'indigènes, il en résultait que les syndicats-capitalistes pouvaient voir l'avenir en rose. Il n'est pas étonnant que, sous ce régime de la corvée, l'Afrique orientale et le Cameroun se soient rapidement développés et soient devenus de très précieuses possessions d'où l'empire allemand aurait pu dans quelque temps tirer pour ses industries beaucoup de matières premières tropicales. »

Ayant ainsi montré le caractère barbare et mercantile de la colonisation boche, le général ajouta :

« Les buts coloniaux allemands ne sont pas coloniaux du tout, mais sont entièrement dominés par de vastes conceptions de politique mondiale. Le but réel de l'Allemagne n'est pas d'avoir des colonies, mais bien plutôt la puissance militaire et la possession de points stratégiques lui assurant dans l'avenir le pouvoir mondial. La fin qu'elle poursuit en Afrique c'est l'établissement d'un grand empire au centre du continent, comprenant non seulement ses propres colonies d'avant la guerre mais aussi toutes les possessions anglaises, françaises, belges et portugaises au sud du Sahara et du lac Tchad, et au nord du Zambèze dans le sud de l'Afrique. Elle marchait d'un bon pas vers cet objectif, même avant la guerre, et elle réclame le retour, à la fin de la guerre, de ses colonies africaines perdues, comme un point de départ d'où elle puisse reprendre sa marche interrompue. »

Le Dr Solf, alors simple secrétaire d'Etat aux Colonies de l'Empire, essaya, dans la séance du 27 février suivant, de réfuter devant le Reichstag, les arguments du général Smuts : Il n'y parvint point, car déjà avant la guerre le député socialiste allemand Henke, à la séance du Reichstag du 4 mars 1913, critiquant les méthodes que le gouvernement impérial couvrait de son autorité, avait formulé le reproche suivant :

« Il ne faut pas s'adresser aux indigènes avec des baïonnettes et des mitrailleuses, mais avec de la bonne volonté. Cependant, dans le sud-ouest africain, les planteurs allemands veulent que les travailleurs indigènes qui s'échappent soient chargés de chaînes et rossés. En frappant d'un impôt les femmes indigènes, on exerce une pression insupportable pour faire travailler les gens. »

Toutes les colonies allemandes sont aujourd'hui en possession des pays de l'Entente et la question qui se pose maintenant est de savoir à quelles conditions, après la guerre, ces colonies feraient retour à l'Allemagne, ou même si elles lui seraient rendues.

A la séance de la Chambre des Communes du 8 août dernier, M. Balfour répondant à une interpellation du petit groupe pacifiste que compte cette assemblée, leur dit :

« Désirez-vous rendre les colonies africaines à

l'Allemagne telle qu'elle est aujourd'hui ? Tout d'abord, ce serait donner à l'Allemagne des bases de sous-marins sur toutes les grandes routes commerciales du globe ; ce serait mettre le commerce de l'univers à sa merci. En second lieu, ce serait imposer une domination tyrannique aux indigènes africains. Troisièmement, ce serait permettre à l'Allemagne de créer, de propos délibéré, une grande armée noire en pleine Afrique, une armée qui y rendrait impossible tout développement pacifique. »

Cette déclaration, arrivant après l'échec de l'offensive allemande du 15 juillet et la constatation de la présence, en France de 1.300.000 soldats américains parfaitement entraînés et doués de réelles qualités combattives, provoqua dans l'opinion publique allemande une émotion d'autant plus vive que jusqu'à ce moment les journaux pangermanistes réclamaient non seulement la restitution du domaine colonial allemand, tel qu'il existait avant la guerre, mais encore de vastes annexions devant assurer à l'Empire la suprématie économique et maritime en Afrique, en Asie et même dans le Pacifique.

La presse allemande reçut l'ordre de protester énergiquement contre l'audace du secrétaire d'Etat anglais, et Hindenburg entama la campagne en disant :

« Sans colonies, il n'y a aucune garantie quant aux matières brutes ; sans matières brutes il n'y a pas d'industries ; sans industries il n'y a pas de prospérité suffisante : Donc, à nous, Allemands, il faut des colonies. »

Le général Ludendorff, qui avait toujours son mot à dire, a renchéri en ajoutant :

« Les colonies sont inséparables de l'avenir du peuple allemand pour lequel nous combattons et pour lequel nous devons faire des conquêtes. »

Enfin, le Kronprinz résuma la situation par la phrase sentimentale suivante :

« Pour ceux qui, abandonnés à leurs propres ressources, ont défendu le germanisme dans les parties éloignées du monde, aucune parole, aucun geste de remerciement ne sont assez grands, ne sont assez beaux. »

Ces déclarations à l'emporte-pièce ne suffisant pas pour dissiper le pessimisme que nos succès répétés accentuaient de jour en jour, le Dr Solf, secrétaire d'Etat aux Colonies de l'Empire, s'est cru obligé de prononcer le 20 août, à Berlin, un long discours dans lequel il s'est efforcé, en réponse au discours de M. Balfour, de justifier à la fois le traité de Brest-Litovsk et de Bucarest, et la politique coloniale allemande.

« L'Allemagne, a-t-il affirmé, ne vise aucun but d'hégémonie ou de rupture d'équilibre. Pas plus en Afrique que dans la Baltique, elle ne poursuit une politique agressive. L'Allemagne poursuit un règlement de la question coloniale basée sur le principe que le domaine colonial doit correspondre aux forces économiques des nations européennes. L'Allemagne a acquis le droit moral de devenir une puissance coloniale. »

Le Dr Solf a résumé son discours par la phrase suivante :

« Notre avenir colonial n'est pas seulement un but du gouvernement ou de certains groupes intéressés, mais réellement un but national : Les masses prolétariennes elles-mêmes sont pénétrées de la conviction que la sauvegarde de notre domaine colonial est une question de vie ou de mort autant qu'une question d'honneur et que l'existence de l'Allemagne comme grande puissance en dépend. »

La presse allemande et autrichienne a consacré à ce discours de longs articles approbatifs, et la Gazette de Francfort a nettement laissé entendre qu'il fut préparé et prononcé par ordre du gouvernement impérial : nous voilà donc officiellement informés que l'Allemagne attache à la reprise de

ses anciennes colonies un intérêt capital : A nous de profiter du renseignement.

Ajoutons, au surplus, que dans une conférence qu'il a faite à Berlin, le 16 août dernier, le capitaine von Wiese, du haut commandement des Marchés, après avoir fait un éloge dithyrambique des soldats allemands qui ont défendu contre les troupes anglo-franco-portugaises les colonies que l'Allemagne possédait en Afrique, a déclaré aux applaudissements enthousiastes de son auditoire :

« Est-ce de l'annexionisme si un peuple qui a accompli de tels exploits ne se contente pas de récupérer ses colonies, mais prétend donner à son empire colonial l'étendue qui convient à l'Allemagne ? Verons-nous la petite Angleterre dominer la moitié du monde, la France dépeuplée s'emparer des colonies, la Belgique impuissante, le Portugal, mercenaire de l'Angleterre, laisser végéter leurs possessions coloniales ?... »

« Nous avons besoin de matières premières, nous avons besoin des colonies qui les produisent, après la guerre plus que jamais ! Ce n'est que justice si nous réclamons que le domaine colonial soit, d'une manière au moins approximative, proportionné à la population de la métropole. Il nous faut exiger l'extension de nos colonies, si nous voulons que notre victoire militaire soit suivie d'une victoire dans la guerre future des matières premières... »

« Nous avons besoin de colonies dans l'Océan Pacifique pour des raisons de stratégie militaire : nous avons besoin de points d'appui pour la flotte ! Il nous faut donc exiger une Afrique allemande allant de l'Est au Sud-Ouest, parce que nous avons besoin de matières premières ! Et nous ferons prévaloir nos exigences car nous avons entre les mains des gages en Europe. »

Voilà, dans toute sa beauté, un exemple de la mentalité allemande.

Nous sommes donc prévenus du sort qui nous attendait si l'Allemagne nous avait imposé ses conditions de paix.

(A suivre.)

EDMOND THÉRY.

Le Démembrement de l'Autriche

(Suite)

L'Autriche-Hongrie a capitulé. Ce n'est pas, comme nous le supposions la semaine dernière, le président Lammasch, qui a signé la capitulation, c'est le chef d'état-major maréchal von Arz. La cause en est qu'alors qu'existait encore la charpente de l'armée austro-hongroise, l'édifice politique de la monarchie dualiste s'était écroulé avec fracas. Même pour capituler, l'Autriche-Hongrie est arrivée trop tard ; au moment de se rendre, elle n'est plus.

Il ne reste plus rien de ce qui fut gouverné par les Habsbourg. La dislocation est complète, et d'un tout qui n'avait d'homogène que la façade politique, il ne reste que des fragments épars. Ils sont nombreux, et chaque jour en amène de nouveaux. C'est pourquoi, pour essayer de se rendre compte de l'état actuel de l'Autriche-Hongrie, il est indispensable d'examiner successivement et par ordre d'importance, les principales nationalités qui ont pris date du jour de l'écroulement. Les dépêches multiples et confuses qui arrivent chaque jour ne contribuent pas peu à rendre difficile un exposé clair et précis d'une situation, qui elle-même est embrouillée.

Depuis qu'ils eurent décidé, le 21 octobre, de se constituer en un Etat particulier, les Allemands d'Autriche n'ont pas perdu de temps. Le 30 octobre, était soumis à l'Assemblée nationale provisoire un projet de constitution, élaboré par la commission exécutive de cette Assemblée. Voici la substance des dix-sept paragraphes du projet :

« Sous réserve des décisions de l'assemblée nationale définitive, le pouvoir suprême de l'Etat est

exercé dans l'Autriche allemande par l'Assemblée nationale provisoire. Une commission exécutive comprenant trois présidents, vingt membres et autant de suppléants constituera le conseil d'Etat.

« Le conseil d'Etat gère les affaires par l'intermédiaire de secrétaires d'Etat. Chaque secrétaire d'Etat, qui est responsable, en vertu de la loi sur la responsabilité ministérielle, est à la tête d'un département d'Etat. Les départements suivants sont créés provisoirement : affaires étrangères, défense nationale, intérieur, enseignement, finances, agriculture, métiers, industrie et commerce, santé publique, économie publique pour le temps de guerre et la période de transition. Le conseil d'Etat désigne l'un des secrétaires d'Etat comme président du gouvernement, c'est-à-dire de l'ensemble des secrétaires d'Etat.

« Pour autant que les lois actuelles ne sont pas abrogées ou modifiées par les décisions sus-indiquées, elles restent provisoirement en vigueur. »

La main passe. Le 1^{er} novembre, le président du conseil Lammasch était autorisé à remettre au Conseil d'Etat austro-allemand les affaires du gouvernement en tant qu'elles se rapportent aux territoires de colonisation allemande. Cela équivaut à la reconnaissance officielle, par ce qui est censé représenter ce qui reste du gouvernement de la monarchie dualiste, de l'Etat allemand d'Autriche.

D'après le Berliner Tageblatt, c'est Victor Adler, le père du meurtrier du comte Sturgkh — qui a été nommé comme secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du nouveau gouvernement. On a la preuve que les Allemands de Berlin ont tout fait pour l'imposer comme chef du gouvernement de l'Autriche allemande. Ils ont promis à ce gouvernement de l'aider à constituer une armée. Tandis qu'ils encouragent la propagande bolcheviste dans toutes les autres parties de la monarchie, ils entendent que l'ordre soit maintenu dans les provinces allemandes. Si à court de ravitaillement et d'effectifs qu'ils puissent être, ils ont été jusqu'à promettre des troupes et 1.000 wagons de farine. Bref, leurs plans annexionnistes se révèlent très nettement.

Ces visées trouvent un écho parmi les représentants de la Sozialdemokratie austro-allemande qui ont adopté une résolution demandant entre autres que l'Etat austro-allemand devienne une république démocratique et se joigne à l'Allemagne comme Etat fédéral indépendant, si les autres populations de l'Autriche se séparaient complètement de l'Autriche allemande ou constituaient une fédération sans garanties suffisantes.

En Hongrie, l'indépendance a été définitivement proclamée et le gouvernement hongrois a été délié de son serment de fidélité par le roi lui-même. Pour consacrer le nouveau régime, le Conseil national a lancé la proclamation suivante au peuple hongrois :

« Le peuple de Hongrie, ses soldats, ses ouvriers et ses bourgeois, a pris en main le pouvoir. Le peuple s'est mis en mouvement et le résultat formidable de ce mouvement est que les dirigeants de la Hongrie ont remis le pouvoir politique et militaire au peuple hongrois organisé en Conseil national hongrois. Tous les pouvoirs civils et militaires de la Hongrie sont aux mains du président du Conseil national, le comte Michel Karolyi. Le président du gouvernement populaire, comte Michel Karolyi, et le Conseil national hongrois saluent, à l'occasion de ces victoires, le peuple de Hongrie et la démocratie hongroise et, au nom sacré de la paix universelle, au nom du pays, ils prient le peuple de retourner au travail. La grande grève a en très peu de temps atteint son but. Soldats, rentrez dans vos casernes, et attendez-y les ordres du gouvernement populaire hongrois, qui vous apportera le droit et la paix. Que chacun s'abstienne de troubler l'ordre. Le Conseil national attend du peuple de Hongrie la dignité et le calme. »

En dépit de cet appel à l'ordre des émeutes et des troubles se sont produits. Le sang a coulé, et l'une des principales victimes a été le comte Tisza, ancien président du Conseil. Le comte Karolyi, qui a formé un cabinet et prêté serment entre les mains de l'archiduc Joseph, représentant du roi, espère mettre fin en peu de jours à ces désordres. Dans son programme il a annoncé différentes lois sur la propriété foncière, la réforme électorale; le droit électoral, accordé aussi aux femmes, sera général, égal et secret; la liberté de la presse sera rétablie. Si la chambre des députés refuse le vote de ses projets, elle sera dissoute aussitôt et de nouvelles élections suivront.

L'archiduc Joseph a, également et par réciprocité, prêté entre les mains de M. Karolyi serment de fidélité au Conseil National hongrois.

A peine constitués en Etat indépendant, les Magyars désirent s'attabler au banquet des nations. Un radiotélégramme de Budapest annonce, en français, aux peuples du monde entier que :

« Le peuple hongrois vient d'achever une révolution pacifique et victorieuse. Il a brisé le joug qui l'opprimait depuis des siècles. Il forme maintenant un Etat démocratique complètement indépendant. Le peuple hongrois décline avec énergie toute responsabilité de la guerre mondiale déclarée par ses oppresseurs. N'écouter que le cri de sa conscience, il dépose les armes et il veut la paix.

« En entrant dans la Société des Nations, il déclare la fraternité et l'égalité de tous les peuples habitant la Hongrie, Magyars et non Magyars. Le peuple hongrois rappelle, en ce moment solennel, que la Hongrie a un passé historique millénaire et qu'elle a été pendant des siècles le rempart de l'Europe et de la civilisation. Il croit donc pouvoir, avec confiance, recommander aux sentiments de justice et d'équité des nations libres du monde l'existence et l'intégrité territoriale de la Hongrie. »

Par cet appel, le peuple hongrois espère apitoyer les Alliés. Ces derniers savent exactement la part de responsabilité qui pèse sur les dirigeants de Budapest et sauront répartir équitablement entre Allemands et Hongrois, la portée de la décision de la guerre mondiale.

Les peuples opprimés commencent à respirer. L'Etat tchéco-slovaque s'organise lentement mais sûrement. Ne pouvant rien contre le fait accompli, l'Allemagne a reconnu officiellement, le 3 novembre, l'indépendance du nouveau gouvernement de Prague; il a même annoncé aux chefs du Comité National qu'il serait heureux d'accueillir leur ambassadeur dès qu'ils seraient à même de l'envoyer.

La remise des pouvoirs au Comité National tchéco-slovaque par l'ancien gouvernement de la monarchie s'est effectuée sans difficultés.

Les Tchéco-Slovaques se sont emparés du pouvoir en Moravie. A Brünn, ils ont pris possession des journaux. Un accord est intervenu entre l'autorité civile autrichienne de Moravie et le Comité National tchéco-slovaque, fixant les conditions dans lesquelles l'administration du pays sera assumée par le Comité National tchéco-slovaque. On a décidé de ne pas supprimer les administrations qui existent actuellement.

Le seul nuage, c'est le conflit entre l'élément germanique et les Tchéco-Slovaques. Ces derniers ont refusé de laisser aux Allemands l'administration de la partie allemande de la Bohême. Néanmoins ils s'est établi une administration autonome pour la Bohême allemande, sous la direction du député Seliger, soutenu par Vienne et Berlin.

C'est le 29 octobre, que la Diète de Croatie représentant les Yougo-Slaves a voté, à l'unanimité, une résolution présentée par le député Pribitchévitch. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

« Le peuple des Croates, des Slovènes et des Serbes ne veut rien avoir de commun avec l'Autriche

et la Hongrie. Il aspire à l'union de tous les peuples yougo-slaves dans les limites ethnographiques de l'isonzo au Vardar. Il veut constituer un Etat libre, souverain et indépendant. »

L'exposé des motifs ajoute que la Diète de Croatie, ne représentant qu'une partie du « peuple aux trois noms », n'a pas qualité pour régler l'organisation intérieure du futur Etat, dont la forme et la Constitution devront être déterminées par une Assemblée constituante, sur une base démocratique et conformément au principe de l'égalité nationale et sociale de tous les peuples. La résolution suivante fut ensuite votée :

« Les rapports constitutionnels existants entre le royaume de Dalmatie, la Slovénie, Fiume et le royaume de Hongrie n'existent plus. De même, sont supprimés les liens existants entre la Croatie et l'Autriche. En particulier le compromis réglant les rapports entre la Croatie et la Hongrie est déclaré nul et non avenue, y compris ses annexes.

« En conséquence, le royaume de Croatie, la Slovénie et la Dalmatie doivent être dès à présent considérés comme un Etat pleinement indépendant de la Hongrie et de l'Autriche. »

Par rescrit impérial, le gouvernement de Vienne a remis la marine austro-hongroise aux mains du Conseil national yougo-slave; ce fait peut être considéré comme la reconnaissance de la nationalité yougo-slave.

La république polonaise est en marche. Les partis démocratiques de Varsovie en réclament la constitution sur la base des principes démocratiques. Il faut noter que les députés polonais au Reichstag ont décidé de ne plus prendre part aux séances.

La formation d'une Constituante roumaine d'Autriche vient d'avoir lieu à Czernovitz. Le principe directeur de la Constituante tend à la réunion de la Bukovine à la Transylvanie et à ce que les Roumains hongrois constituent un peuple indépendant dans les limites de la monarchie austro-hongroise, bien que ce dernier point ne soit pas formellement exprimé. La Constituante demande à être représentée, lors des pourparlers de paix, par son Conseil national et ne concède à personne le droit de décider ou de s'immiscer dans tout ce qui concerne le peuple roumain. Elle repousse enfin toute tentative de dislocation de la Bukovine.

L'occupation de Trente et de Trieste par les troupes alliées équivalait au retour à la patrie des provinces irrédentes. Le Conseil national italien, constitué sous la présidence de M. Couci, a donc eu son œuvre fortement simplifiée.

Il faut noter, enfin, la constitution d'un nouvel Etat. Le Comité exécutif du Conseil national ukrainien (Ruthènes, que l'on avait d'abord classés parmi les Yougo-Slaves) a décidé que le Conseil national ukrainien devrait entrer en négociations avec les autres Conseils nationaux pour le règlement des affaires communes ainsi qu'en vue de la conclusion d'un armistice.

C'est la dissociation dans toute son étendue. Les hommes d'Etat de l'ancienne monarchie dualiste se débattaient au milieu d'une situation inextricable; on peut dire qu'ils s'écroulaient, avec leurs gouvernements dans le drame qu'ils avaient eux-mêmes agencé pour en tirer profit. C'est un juste retour des choses.

Georges BOURGAREL.

La Capitulation de la Turquie

Et de deux ! Conséquence inéluctable de la capitulation bulgare, et de la conquête de la Syrie, de la Palestine et de la Mésopotamie, la Turquie s'est rendue sans conditions. C'est M. Georges Leygues, ministre de la marine, qui a annoncé cette heureuse

nouvelle, le 31 octobre, au cours de la séance de la Chambre des députés. Il l'a fait en ces termes :

« Il y a quelques jours, le général Townshend a été mis en liberté, pour aller informer l'amiral anglais, commandant dans la mer Egée, que le gouvernement turc demandait que des négociations fussent ouvertes immédiatement en vue de la conclusion d'un armistice entre la Turquie et les Alliés. Le vice-amiral Calthorpe a répondu que, si le gouvernement turc envoyait des plénipotentiaires régulièrement accrédités, il avait, lui, les pouvoirs nécessaires pour les informer des conditions dans lesquelles les Alliés consentiraient à une cessation des hostilités, et pour signer, au nom des Alliés, un armistice dans ces conditions.

« Les plénipotentiaires turcs sont arrivés à Moudros, au début de cette semaine; un armistice a été signé, la nuit dernière, par le vice-amiral Calthorpe, au nom des Alliés, et cet armistice est entré en vigueur aujourd'hui, à midi.

« Il n'est pas encore possible de publier les termes complets de cet armistice, mais ils comportent le libre passage, pour les flottes alliées, jusqu'à la mer Noire, l'occupation des forts des Dardanelles et du Bosphore, nécessaires pour garantir la sécurité de ce passage, et le rapatriement immédiat de tous les prisonniers de guerre alliés. »

Cette déclaration, écoutée dans le plus complet silence, a produit une émotion profonde et c'est au milieu des applaudissements frénétiques de toute la Chambre auxquels se sont mêlés ceux des tribunes et des galeries que le ministre de la marine a quitté la tribune.

Il est intéressant de suivre la genèse de cet important événement qui nous livre Constantinople, le Bosphore et les Dardanelles, et des vues intéressantes sur la Russie, l'Ukraine et le Caucase notamment. On se rappelle que le 13 octobre la Turquie avait fait remettre au gouvernement espagnol une note où, sans allusion à ses alliés d'alors, elle priait le président Wilson de prendre l'initiative de l'établissement de la paix et de la conclusion d'un armistice sur les bases de son programme. Mais en même temps qu'elle s'adressait par voie diplomatique à l'Amérique, avec laquelle elle n'était pas en état de guerre, le nouveau sultan, Mehmed V, manifestait ouvertement l'intention de faire la paix directement avec les Alliés. Ces dernières y contribuèrent « manu militari »; pour que la Turquie opérât sa conversion, il fallait, en effet, que l'armée allemande fût vaincue et incapable de maintenir ses communications avec le Levant. Il fallait encore qu'à la menace des bataillons et navires allemands, présents en Turquie, fût opposée une menace égale. Le général Franchet d'Esperey et l'amiral Calthorpe qui, sous son pavillon, ralliait des bateaux de guerre anglais, français et italiens s'en sont chargés.

A mesure que notre menace se dessinait, la négociation a progressé. Un premier stade est marqué par la mission qu'envoya à Athènes, il y a trois semaines, Rahmi bey, le vali de Smyrne, et par la chute du grand-vizir Talaat Pacha, le 7 octobre. Le second stade, ce fut, le 22 octobre, l'arrivée à Mytilène du général Townshend, le chef de la garnison de Kul-el-Amara, libéré sur parole et accompagné de Rahmi Bey, chargé d'apporter à l'amiral anglais les propositions de Constantinople. Entre temps, une troisième négociation se nouait sans succès dans une capitale neutre. Finalement, se sont les propositions apportées par le général Townshend, fortement élargies et précisées, qui ont abouti à l'armistice.

Cette capitulation nous ouvre la Mer Noire; elle nous permet d'importer des armes et des munitions en Roumanie, et, de concert avec nos troupes opérant au sud du Danube, de reprendre la campagne interrompue par la révolution russe, et d'assaillir l'Allemagne. — aujourd'hui que l'Autriche a capitulé — par l'Est. Elle nous permet de donner la

main aux Tchéco-Slovaques qui luttent contre les gardes rouges de Lénine et de contribuer au rétablissement en Russie d'un gouvernement régulier. Elle place désormais les nationalités longtemps opprimées par les Ottomans à l'abri de leurs exactions. Mais sa conséquence la plus profonde est l'écroulement définitif et complet du rêve pangermaniste vers l'Orient; un long procès se ferme définitivement dont la construction du Berlin-Bagdad marqua l'origine et dont la guerre européenne de 1914 fut la vicissitude suprême.

C'est le 29 octobre 1914 que la flotte germano-turque attaquait à l'improviste Theodosia et Odessa, c'est le 30 octobre 1918 qu'a été signé l'armistice par lequel les Détroits sont ouverts. Quatre années, à un jour près, auront été nécessaires pour achever la défaite intégrale de la Turquie. L'« Homme Malade » aux côtés de nos ennemis a consommé sa propre ruine. On peut dire que la Question d'Orient et des Détroits a définitivement vécu.

R. MAGAUD.

LES CONDITIONS DE L'ARMISTICE

Article premier. — Ouverture des Dardanelles et du Bosphore et libre accès à la mer Noire. Occupation militaire par les Alliés des forts des Dardanelles et du Bosphore.

Art. 2. — Les positions de tous les champs de mines, des tubes lance-torpilles et de toute autre obstruction dans les eaux turques seront indiquées et toute l'aide nécessaire sera apportée pour draguer ou enlever ces obstacles.

Art. 3. — Communication de toutes les informations au sujet des mines qui sont dans la mer Noire.

Art. 4. — Tous les prisonniers de guerre alliés, tous les Arméniens prisonniers et internés devront être réunis à Constantinople pour y être remis sans condition aux Alliés.

Art. 5. — Démobilisation immédiate de l'armée turque, excepté les troupes nécessaires pour la surveillance des frontières et le maintien de l'ordre intérieur; les effectifs et leur répartition seront déterminés ultérieurement par les Alliés après avoir pris l'avis du gouvernement turc.

Art. 6. — Reddition de tous les bâtiments de guerre actuellement dans les eaux turques ou dans les eaux occupées par les Turcs. Ces bâtiments seront internés dans le ou les ports turcs qui seront désignés, excepté les petits bâtiments qui seront nécessaires pour la police ou à des fins similaires dans les eaux territoriales turques.

Art. 7. — Les Alliés auront le droit d'occuper tous les points stratégiques dans le cas où les choses deviendraient menaçantes pour la sécurité des Alliés.

Art. 8. — Libre usage pour les navires alliés de tous les ports et mouillages actuellement occupés par les Turcs et interdiction à l'ennemi de se servir de ces ports. Les mêmes conditions seront appliquées aux bâtiments de commerce turcs dans les eaux turques pour des buts commerciaux et pour la démobilisation de l'armée.

Art. 9. — Usage de tous les moyens de réparations qui se trouvent dans les ports de Turquie et leurs arsenaux.

Art. 10. — Occupation militaire par les Alliés du système de tunnels du Taurus.

Art. 11. — Le retrait immédiat des troupes turques au nord-ouest de la Perse jusque derrière la frontière d'avant-guerre a déjà été ordonné et sera continué.

Les troupes turques ont déjà reçu ordre d'évacuer une partie de la Transcaucasie, le reste sera retiré si les Alliés le demandent après étude de la situation locale.

Art. 12. — Les stations de T. S. F. et les câbles seront sous le contrôle des Alliés, excepté en ce qui concerne les communications du gouvernement turc.

Art. 13. — Défense de détruire aucun matériel naval, militaire ou commercial.

Art. 14. — Des facilités devront être données aux Alliés pour l'achat de charbon, huiles, mazout, matériel naval que l'on peut obtenir de source turque

après que les besoins du pays auront été assurés. Aucune de ces matières ne pourra être exportée.

Art. 15. — Des officiers alliés seront placés pour contrôler tous les chemins de fer, y compris les parties du Transcaucasien actuellement sous le contrôle de la Turquie qui devront être mis à la libre et entière disposition des autorités alliées en prenant en considération les besoins de la population. Il résulte de cette clause que les Alliés ont le droit d'occuper Batoum. La Turquie ne fera aucune objection à l'occupation de Bakou par les Alliés.

Art. 16. — Reddition de toutes les garnisons de l'Hedjaz, Assir, Yemen, Syrie, Mésopotamie au commandement allié le plus rapproché; et retrait des troupes de Cilicie, excepté celles qui sont nécessaires au maintien de l'ordre, ainsi qu'il est décidé à la clause 5.

Art. 17. — Reddition de tous les officiers turcs en Tripolitaine et en Cyrénaïque à la garnison italienne la plus proche. La Turquie s'engage à arrêter tout envoi d'approvisionnement et à cesser toutes communications avec ces officiers s'ils ne se soumettent pas à l'ordre de se rendre.

Art. 18. — Reddition de tous les ports occupés en Tripolitaine et en Cyrénaïque, y compris Misurata, à la garnison allié la plus proche.

Art. 19. — Tous les sujets allemands et autrichiens, militaires ou civils, seront évacués d'ici un mois de tout le territoire turc, et dans les districts trop éloignés, aussitôt que cela sera possible.

Art. 20. — Exécution de tous les ordres qui pourraient être donnés pour la mise à la disposition de l'équipement, armes, munitions, y compris les moyens de transport de la fraction de l'armée turque qui sera démobilisée conformément à la clause 5.

Art. 21. — Un représentant allié sera attaché au ministère turc du ravitaillement, de façon à sauvegarder les intérêts des Alliés. Ce représentant recevra tous les renseignements nécessaires à ce sujet.

Art. 22. — Les prisonniers turcs seront gardés à la disposition des puissances alliées. L'élargissement des prisonniers turcs et des prisonniers ayant dépassé l'âge du service militaire sera pris en considération.

Art. 23. — Obligation pour la Turquie de cesser toutes relations avec les puissances centrales.

Art. 24. — En cas de désordre dans un des vilayets arméniens, les Alliés se réservent le droit d'en occuper une partie.

Art. 25. — Les hostilités entre les Alliés et la Turquie cesseront à partir de midi, temps local, jeudi 31 octobre 1918.

INFORMATIONS DIVERSES

FRANCE

L'Emprunt de la Libération, son rendement. — L'Etat propose au public l'achat de rentes du type 4 %. Le prix demandé par lui n'est que de 70 fr. 80 pour 4 francs de rente, si bien que 8 francs de rente coûtent 141 fr. 60; 20 francs de rente coûtent 354 francs; 100 francs de rente coûtent 1.770 francs, etc.

Ce prix actuel du franc de rente est exceptionnellement avantageux. Tous ceux qui possèdent des disponibilités improductives ou médiocrement productives doivent en profiter.

De même qu'il faut ne laisser aucune terre inculte, ni aucun métier immobile, on ne doit garder aucun billet de banque inemployé; il faut donc souscrire le plus tôt possible à l'Emprunt. N'oublions pas en effet que c'est seulement au prix actuel de 70 fr. 80 que la nouvelle rente rapporte 5,65 %. Si, comme on peut s'y attendre dans les brillantes conjonctures actuelles, la nouvelle rente atteint avant peu un cours plus élevé, les retardataires qui auraient laissé échapper l'occasion d'y souscrire n'obtiendraient de leur argent, en s'y intéressant plus tard, qu'un rendement peut-être sensiblement inférieur.

La Victoire et les possibilités d'enrichissement national qu'elle fait naître ménagent à la Rente française une hausse rapide et certaine. Sachons en profiter.

Situation hebdomadaire de la BANQUE DE FRANCE

| PARIS ET SUCCURSALES | 31 octobre 1918 | 7 novemb. 1918 |
|--|-----------------|----------------|
| ACTIF | | |
| Encaisse de la Banque : | | |
| en Caisse..... | 3.406.189.044 | 3.407.602.155 |
| à l'Etranger..... | 2.037.108.485 | 2.037.108.485 |
| Total..... | 5.443.297.529 | 5.444.710.640 |
| Or..... | 520.127.252 | 319.941.096 |
| Argent..... | 5.763.424.781 | 5.764.651.736 |
| Avoir en compte à la Trésorerie des | | |
| Ets.-Unis..... | 1.036.000.000 | 1.036.000.000 |
| Disponibilités à l'étranger..... | 1.382.406.760 | 1.411.916.734 |
| Effets échus hier à recevoir à ce jour | 14.807.610 | 11.104.321 |
| Portefeuille Paris (Effets Paris..... | 409.552.379 | 368.203.779 |
| Effets Etranger..... | 12.936.863 | 25.217.115 |
| Effets du Trésor..... | 386.429 | 273.757 |
| Portefeuilles des succursales..... | 454.114.456 | 499.873.543 |
| Paris..... | 461.652.783 | 460.707.779 |
| Succursales..... | 591.309.945 | 590.794.503 |
| Avances sur lingots à Paris..... | 12.874.000 | 12.874.000 |
| Avances sur lingots dans les succurs. | 209.553.347 | 211.995.700 |
| Avances sur titres à Paris..... | 614.598.165 | 627.127.315 |
| Avances sur titres dans les succurs. | 200.000.000 | 200.000.000 |
| Avances à l'Etat (Loi de 1914)..... | 18.800.000.000 | 18.800.000.000 |
| Avances temporaires au Trésor public | | |
| Bons du Trésor français escomptés | | |
| pour avances de l'Etat aux Gouver- | | |
| nements étrangers..... | 3.400.000.000 | 3.500.000.000 |
| Rentes de la Réserve..... | 10.000.000 | 10.000.000 |
| Rentes de la Réserve (ex-banques)..... | 2.980.750 | 2.980.750 |
| Rentes disponibles..... | 99.797.127 | 99.797.127 |
| Rentes immobilisées..... | 100.000.000 | 100.000.000 |
| Hôtel et mobilier de la Banque..... | 4.000.000 | 4.000.000 |
| Immeubles des succursales..... | 42.423.012 | 42.423.012 |
| Dépenses d'administration de la Ban- | | |
| que et des succursales..... | 20.707.674 | 21.549.901 |
| Emploi de la réserve spéciale..... | 8.407.137 | 8.407.137 |
| Divers..... | 1.372.254.546 | 1.356.932.165 |
| Total..... | 35.114.285.799 | 35.166.840.590 |
| PASSIF | | |
| Capital de la Banque..... | 182.500.000 | 182.500.000 |
| Bénéfices en additions au capital..... | 8.450.697 | 8.450.697 |
| Réserves (Loi du 17 mai 1834..... | 10.000.000 | 10.000.000 |
| Ex-banques département. | 2.980.750 | 2.980.750 |
| Loi du 9 juin 1857..... | 9.125.000 | 9.125.000 |
| Réserve immobilière de la Banque..... | 4.000.000 | 4.000.000 |
| Réserve spéciale..... | 8.407.444 | 8.407.444 |
| Billets au porteur en circulation..... | 30.782.426.255 | 30.820.344.965 |
| Avances de valeurs déposées..... | 41.312.030 | 47.354.411 |
| Billets à ordre et récépissés..... | 3.032.905 | 2.952.731 |
| Compte courant du Trésor (*)..... | 175.898.447 | 77.832.638 |
| Comptes courants de Paris..... | 1.377.430.625 | 1.422.324.610 |
| Comptes courants dans les succursales | 1.498.732.326 | 1.523.456.469 |
| Dividendes à payer..... | 5.989.392 | 5.834.265 |
| Escompte et intérêts divers..... | 81.152.097 | 86.471.583 |
| Récompte du dernier semestre..... | 9.017.455 | 9.017.455 |
| Divers..... | 914.210.372 | 945.787.165 |
| Total..... | 35.114.285.799 | 35.166.840.350 |

(*) Réserve faite des résultats générés aux des versements à l'Emprunt 4 0/0 de la Défense nationale que le Trésor centralise directement jusqu'à la clôture de la Souscription.

Comparaison avec les années précédentes

| | 30 juillet 1914 | 11 nov. 1915 | 9 nov. 1916 | 8 nov. 1917 | 7 nov. 1918 |
|----------------------|-----------------|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Circulation..... | 6.683.2 | 14.188.1 | 15.972.5 | 22.232.3 | 30.820.3 |
| Encaisse or..... | 4.141.3 | 4.782.3 | 5.009.4 | 5.328.6 | 5.444.7 |
| argent..... | 625.3 | 361.4 | 325.8 | 251.7 | 319.9 |
| Portefeuille..... | 2.444.2 | 2.170.9 | 2.001.2 | 1.849.9 | 1.556.2 |
| Avances aux partic. | 743.8 | 566.9 | 1.375.1 | 1.147.8 | 852.0 |
| à l'Etat..... | 200.0 | 7.400.0 | 6.600.0 | 12.550.0 | 19.000.0 |
| Compt. cour. Trésor | 382.6 | 59.1 | 122.6 | 35.2 | 77.8 |
| partic..... | 947.6 | 2.524.9 | 1.797.8 | 1.804.8 | 2.925.8 |
| Taux d'escompte..... | 4 1/2 0/0 | 5 0/0 | 5 0/0 | 5 0/0 | 5 0/0 |

Remboursement des billets des régions envahies. — L'année dernière, à la suite du premier recul des armées ennemies, les ministres de l'Intérieur et des finances avaient, d'un commun accord, arrêté les conditions dans lesquelles les habitants des zones libérées pouvaient obtenir le remboursement des billets des régions envahies, dont ils étaient détenteurs.

Ce régime avait pris fin le 1^{er} juin 1917, mais le ministre des finances vient de décider qu'il convient de le remettre en vigueur pour le remboursement des billets actuellement détenus par les personnes que l'avance des troupes alliées vient de libérer. D'autre part, il y a lieu de rappeler qu'un arrêté a

assimilé aux billets de villes et de chambres de commerce des régions envahies les billets émis par des caisses d'épargne de ces mêmes régions.

Les habitants des zones libérées, qui sont venus ou viendront s'installer à Paris et qui solliciteront l'échange des billets restés en leur possession, devront se présenter à la mairie de leur arrondissement et souscriront sur papier libre une demande de remboursement dont la formule leur sera remise.

GRANDE-BRETAGNE

Bilan de la Banque d'Angleterre. — Le bilan de la Banque d'Angleterre, pour la semaine finissant le 30 octobre, s'établit comme suit :

| | Liv. sterl. |
|--|--------------------|
| Département d'émission | |
| Billets émis..... | 91.569.000 |
| Dette de l'Etat..... | 41.015.100 |
| Autres garanties..... | 7.434.900 |
| Or monnayé et en lingots..... | 73.119.000 |
| | 91.569.000 |
| Département de Banque | |
| Capital social..... | 14.552.000 |
| Dépôts publics (y compris les comptes du Trésor, des Caisses d'Epargne, des agents de la Dette nationale, etc.)..... | 29.634.000 |
| Dépôts divers..... | 133.978.000 |
| Traites à sept jours et diverses..... | 8.000 |
| Solde en excédent..... | 3.131.000 |
| | 181.303.000 |
| Garanties en valeurs d'Etat..... | 57.752.000 |
| Autres garanties..... | 95.356.000 |
| Billets en réserve..... | 27.365.000 |
| Or et argent monnayé en réserve..... | 830.000 |
| | 181.303.000 |

Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque d'Angleterre (Milliers de livres sterling)

| Dates | Or monnayé et lingots | Circulation | Dépôts | Portefeuille avances et effets publics | Réserve | Rapport de la réserve aux engagements | Taux de l'escompte |
|---------------|-----------------------|-------------|---------|--|---------|---------------------------------------|--------------------|
| 6 août 1914 | 27.622 | 36.105 | 68.249 | 76.398 | 9.967 | 20.40 | 6 % |
| 11 sept. 1918 | 70.708 | 57.056 | 175.051 | 163.037 | 30.097 | 17.19 | 5 % |
| 18 — | 70.995 | 59.398 | 168.088 | 156.115 | 30.047 | 18.31 | » |
| 25 — | 71.542 | 60.495 | 165.980 | 154.539 | 29.497 | 17.78 | » |
| 2 oct. — | 72.157 | 62.252 | 167.652 | 157.398 | 28.355 | 16.91 | » |
| 9 — | 73.109 | 62.796 | 165.914 | 154.754 | 28.763 | 17.33 | » |
| 16 — | 73.317 | 62.997 | 167.923 | 156.882 | 28.650 | 17.06 | » |
| 23 — | 73.409 | 63.397 | 152.176 | 141.372 | 28.462 | 18.70 | » |
| 30 — | 73.949 | 64.204 | 163.612 | 153.108 | 28.195 | 17.23 | » |

Le rapport de la commission monétaire anglaise.

— Le premier rapport de la commission spéciale nommée pour étudier divers problèmes de la circulation monétaire et des changes après la guerre, vient d'être publié. Les recommandations de la commission ont un caractère nettement conservateur. Elle repousse le projet de fusionner les services de l'émission et des opérations bancaires de la Banque d'Angleterre. Elle s'oppose également à ce que l'émission de billets de banque soit autorisée jusqu'à un certain pourcentage au delà de la couverture légale en or. Elle préconise le maintien de la loi bancaire de 1844, tout en autorisant la Banque à effectuer des émissions exceptionnelles de billets en temps de crise.

La commission insiste sur le maintien de l'étalon d'or et de la liberté du marché de l'or. Elle considère que l'emploi de la monnaie d'or en Angleterre ne doit pas être repris dans les circonstances actuelles, et que tout l'or doit être concentré à la Banque d'Angleterre pour servir de régulateur au commerce de l'exportation. La commission propose le remplacement progressif des billets du Trésor (cur-

rency notes) par les billets de la Banque d'Angleterre, et l'adoption d'un projet de loi limitant le montant des émissions de billets.

Le rayonnement des Banques anglaises à l'étranger. — Dans une conférence à Sheffield, M. Steele, dont l'opinion fait autorité dans les cercles bancaires anglais, a déclaré que l'Angleterre devra fournir après la guerre un gros effort pour faire face aux énormes dettes qu'elle a accumulées, et que beaucoup dépend de la manière dont les banques appuieront cet effort en encourageant les exportations de produits manufacturés. On a déjà créé des succursales dans divers centres importants à l'étranger, tels que Paris, Le Havre, Bordeaux, Lyon, Marseille, Barcelone et Madrid. M. Steele croit que le mouvement en faveur de la création de succursales de banques anglaises à l'étranger prendra un grand développement après la guerre.

ITALIE

Les emprunts italiens à l'étranger. — Comme complément à notre information du 11 octobre, signalons que le montant des emprunts contractés à l'étranger par l'Etat italien s'élève, en comptant à la parité nominale les monnaies étrangères à 12.057.500.000 lire. Les emprunts ont été de : 1^o 6.678.000.000 de lire pour l'Angleterre; 2^o 129 millions 500.000 lire pour la maison Lee, Higginson et C^o, de Boston; 3^o 5.250.000.000 de lire pour les Etats-Unis.

En ce qui concerne l'Angleterre, les versements au Gouvernement italien s'effectuent par l'escompte de bons à 12 mois, sans déduction des frais de timbre à raison de 1/2 pour mille. L'escompte de 3 3/4 0/0 a été appliqué aux premières opérations. Peu à peu, il s'élève vers 6 0/0. Dans la dernière période, il est descendu à 5 1/2 0/0. L'emprunt conclu avec la maison Lee, Higginson et C^o a été émis au moyen de bons spéciaux du Trésor, payables au pair et remboursables en dollars avec un intérêt de 6 0/0. Les bons ont été renouvelés au bout d'un an; depuis, cet emprunt a été amorti avec les fonds prêtés par les Etats-Unis.

En ce qui concerne les Etats-Unis, l'intérêt est ainsi fixé : sur les premiers 100 millions l'intérêt est de 3 0/0; sur les suivants 4 1/2 0/0. Rien n'est encore fixé sur les modalités du remboursement.

ETATS-UNIS

Le succès du quatrième Emprunt de la Liberté. — Le montant du quatrième Emprunt de la Liberté dépasse 6.866 millions de dollars, soit plus de 35 milliards de francs. Le nombre des souscripteurs est de plus de 21 millions, soit 20 % de la population.

Le Congrès vient d'adopter une nouvelle demande de crédit de guerre de 6.345 millions de dollars. En outre, le gouvernement américain a consenti à la France un nouveau crédit de 200 millions de dollars.

Le principe économique du Président Wilson. — Dans une lettre adressée au président de la Commission sénatoriale des Finances, M. Wilson déclare que le troisième de ses quatorze principes de paix en faveur de la suppression des barrières économiques ne signifie pas le libre échange. Il explique qu'il ne voulait pas suggérer une restriction quelconque à la politique économique intérieure de chaque pays, il voulait indiquer qu'un tarif quel qu'il soit doit être appliqué également à toutes les nations étrangères. Le Président déclare que les armes de discipline ou de représailles économiques doivent être laissées à l'action conjointe de toutes les nations pour punir ceux qui ne voudront pas se soumettre au programme général de justice et d'égalité.

La question de l'électrification des chemins de fer. — Un certain malentendu a régné, dans ces derniers temps, aux Etats-Unis, au sujet de l'attitude prise par le Directeur général des chemins de fer dans la question de l'électrification des voies ferrées. Au retour d'une grande tournée dans les Etats de l'Ouest, M. Mac Adoo déclara dans une conférence à laquelle assistaient un certain nombre de journalistes, qu'il avait été fortement impressionné par la valeur que représentaient pour l'électrification éventuelle des chemins de fer, les immenses forces hydrauliques susceptibles d'être captées dans les provinces de l'Ouest. Cette déclaration fut interprétée dans certains milieux comme significative de l'intention qu'avait M. Mac Adoo de réaliser de vastes projets d'électrification des chemins de fer, soit pendant la continuation de la guerre, soit pendant la période subséquente du contrôle Gouvernemental des chemins de fer. Le directeur général a expliqué depuis lors, qu'il n'avait nullement de telles intentions, et qu'il avait simplement voulu dire que si les réseaux ferrés des Etats-Unis étaient aux mains du Gouvernement d'une façon permanente, au lieu d'être sous son contrôle par simple mesure de guerre, « il consacrerait probablement à la question beaucoup d'attention ».

ALLEMAGNE

Banque impériale d'Allemagne. — Le bilan de la Banque impériale d'Allemagne, au 23 octobre 1918 accuse, sur celui du 15 octobre 1918, les variations suivantes :

| | 15 oct. 1918 | 23 sep. 1918 | Compar. |
|---|------------------------|--------------|---------|
| | (En millions de marks) | | |
| Encaisse or..... | 2.549 | 2.549 | — |
| — argent..... | 114 | 112 | — 2 |
| Billets de l'Empire et bons des Caisses de prêts..... | 2.804 | 2.911 | + 107 |
| Portefeuille d'es-compte..... | 19.018 | 18.743 | — 275 |
| Avances..... | 9 | 7 | — 2 |
| Portefeuille titres.... | 227 | 194 | — 33 |
| Circulation..... | 16.079 | 16.421 | + 342 |
| Dépôts..... | 9.490 | 9.059 | — 431 |

Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque Impériale d'Allemagne (Millions de marks).

| Dates | Encaisse | | Billets de l'Empire | Circulation | Comptes courants et dépôts | Portefeuille | Avances | Taux de l'escompte |
|---------------|----------|--------|---------------------|-------------|----------------------------|--------------|---------|--------------------|
| | Or | Argent | | | | | | |
| 31 juil. 1914 | 1.253 | 275 | 33 | 2.909 | 1.258 | 2.081 | 202 | 5 % |
| 7 août 1918 | 1.478 | 118 | 97 | 3.897 | 1.879 | 3.737 | 226 | 6 % |
| 31 août... | 2.348 | 119 | 2.172 | 13.111 | 8.155 | 15.959 | 6 | 5 |
| 7 sept... | 2.348 | 119 | 2.229 | 13.639 | 9.492 | 17.674 | 7 | » |
| 15 — ... | 2.348 | 118 | 2.304 | 13.805 | 8.703 | 16.999 | 7 | » |
| 23 — ... | 2.447 | 118 | 2.340 | 14.045 | 8.924 | 17.486 | 9 | » |
| 30 — ... | 2.447 | 116 | 2.647 | 15.334 | 14.538 | 23.830 | 7 | » |
| 7 octobre | 2.547 | 114 | 2.710 | 15.798 | 9.376 | 18.894 | 6 | » |
| 15 — ... | 2.549 | 114 | 2.804 | 16.079 | 9.490 | 19.018 | 9 | » |
| 23 — ... | 2.549 | 112 | 2.911 | 16.421 | 9.059 | 18.743 | 7 | » |

En outre, au 23 octobre 1918, il y avait en circulation dans le public 9.150 millions de marks de billets de Caisses de Prêts et 825 millions de marks des Bons de Caisse de l'Empire.

(1) Depuis le 7 août 1914, les bons des Caisses de prêts Darlehenskassenscheine) sont compris au bilan avec les billets de l'Empire (Reichskassenscheine).

Le désarroi financier. — La Gazette populaire de Cologne annonce que des personnalités appartenant au monde commercial, financier et industriel se sont réunis à Berlin, le 30 octobre, sous la présidence du directeur de la « Deutsche Bank », et ont

voté une motion approuvant les réformes politiques accomplies par le gouvernement, auquel elles ont décidé d'accorder leur appui entier.

Ces personnalités auraient également accepté, avant de les connaître, les conditions d'armistice de l'Entente, affirmant que la situation de l'Allemagne n'est nullement susceptible d'amélioration, que celle-ci ne saurait gagner quoi que ce soit en continuant les hostilités et que des mesures doivent être prises immédiatement pour faciliter la conclusion de la paix, même au prix de sacrifices.

D'autre part, le président de la Reichsbank a reconnu que la Banque avait dû jeter dans la circulation, du 1^{er} juillet au 25 octobre, 5 milliards 484 millions de marks afin de parer à la crise monétaire provenant de la panique qui s'est emparée de la population et du retrait des dépôts divers dans les banques et les instituts de crédit.

La Gazette du Rhin et de la Westphalie annonce qu'une nouvelle demande de crédits de guerre pour 15 milliards de marks sera déposée au Reichstag vers le milieu de novembre. Il sera curieux de savoir le sort qui lui sera réservé.

En vue de la démobilisation industrielle. — A la commission du Reichstag pour le commerce et l'industrie, le sous-secrétaire d'état au ministère du ravitaillement a annoncé qu'une commission venait d'être constituée pour la démobilisation des classes ouvrières. Elle est composée des délégués des autorités de l'empire, des Etats confédérés, de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, des syndicats de patrons et d'ouvriers. Elle comprend en tout quarante membres. Elle a constitué un comité de neuf membres, qui doit collaborer avec les autorités militaires et communales, avec les corporations les plus importantes, et prendre rapidement les mesures nécessaires. Les mobilisés seront libérés de façon que la vie nationale et économique puisse reprendre le plus rapidement possible.

Il y a déjà longtemps que les autorités militaires et les autres organisations intéressées ont élaboré les grandes lignes de ce programme. On s'efforce de simplifier les formalités de renvoi et la durée des délais. Dans la mesure du possible, les ouvriers des usines de guerre continueront à avoir un travail assuré. On s'occupe de l'assistance aux ouvriers sans travail. On reprendra des travaux publics interrompus par la guerre. On créera de nouveaux chantiers. On démobilisera d'abord les entrepreneurs, les conducteurs des travaux, les ouvriers agricoles, les résineurs, les employés des transports et les fonctionnaires de toutes les catégories. On veillera à ce que les agriculteurs, les industriels et entrepreneurs demandent et obtiennent le plus rapidement possible la main-d'œuvre dont ils auront besoin.

AUTRICHE-HONGRIE

« Papier-monnaie » provisoire. — La presse suisse annonce que pour répondre à la demande croissante de billets de banque, le gouvernement austro-hongrois a décidé l'émission de billets de 25 à 200 couronnes. Cette mesure doit être considérée comme provisoire. Les nouveaux billets porteront cette mention : « A échanger dans le plus bref délai contre d'autres billets. »

Loyalistes, les directeurs des grandes banques de Budapest ont tenu sous la présidence du secrétaire d'Etat aux Finances, une conférence dans laquelle ils ont déclaré qu'au point de vue financier il n'y avait pas lieu d'avoir des inquiétudes et que tous les paiements seraient faits ponctuellement.

La Hongrie refuse de ravitailler l'Autriche et l'Allemagne. — Le gouvernement hongrois a donné à tous les capitaines des ports du Danube l'ordre d'arrêter tous les navires chargés à destination de l'Allemagne et de l'Autriche allemande. Des

Revue Commerciale

Céréales. — De nombreux pays ont transmis à l'Institut International d'Agriculture leurs évaluations officielles sur les récoltes des céréales. D'après ces estimations, la récolte mondiale de froment atteindrait 544.971 quintaux, soit 19,1 % de plus qu'en 1917 et 8,1 % de plus que pendant la période 1912-16.

Le seigle produira environ 30.300 quintaux, en augmentation de 26,1 % sur 1917 et de 50 % sur la moyenne des cinq années précédentes. On note également une plus-value en ce qui concerne l'orge dont les résultats de 1918 sont supérieurs de 3,2 % à ceux de 1917 et de 6,7 % à ceux de la période 1912-16 et se chiffrent par 116.869 quintaux. Enfin l'avoine avec 326.380 quintaux ne présente pas de variations par rapport à 1917 mais est en augmentation de 15,6 % comparée à la moyenne quinquennale 1912-16.

Le maïs et les pommes de terre sont tous deux en diminution. Le premier produira probablement 687.588 quintaux, chiffre inférieur de 15,3 % à celui de l'année précédente et de 3,4 % à celui de la période 1912-16. Quant aux pommes de terre, avec 260.471 quintaux, elles font ressortir une moins-value de 11,9 % comparées aux résultats de 1917 et de 4,6 % comparées à ceux de la période quinquennale envisagée.

Sucres. — A la séance de l'Académie d'Agriculture de France, tenue le 23 octobre dernier, M. Georges Dureau, correspondant, a étudié minutieusement le développement de l'industrie sucrière de betterave aux Etats-Unis pendant ces dernières années.

Une statistique officielle a été publiée récemment par le Bureau de statistique de l'Association des fabricants de sucre des Etats-Unis pour les différents Etats de l'Union pendant la période de 1912-1913 à 1917-1918. M. Turman G. Palmer, secrétaire de l'Association et auteur de cette statistique, a relaté dans une série de tableaux les principaux résultats de la production du sucre de betterave dans les Etats de l'Union.

De 1912-1913 à 1917-1918, le nombre des fabriques de sucre de betterave des Etats-Unis s'est élevé de 71 à 91, soit un gain de 20 unités. Pendant la même période, la superficie betteravière récoltée a passé de 555.300 acres (1 acre=40 ares 46) à 664.797 acres, soit une augmentation de 109.497 acres ou de 19,7 p. 100.

Les résultats de la culture de la betterave à sucre ont été les suivants :

| Campagne | Betteraves récoltées et payées | Rendement par acre | Sucre dans la betterave |
|----------------|--------------------------------|--------------------|-------------------------|
| | | | (En tonnes) |
| 1912-1913..... | 5.648.000 | 10,20 | 0/0 |
| 1913-1914..... | 5.886.000 | 10,10 | 15,78 |
| 1914-1915..... | 5.585.000 | 11,60 | 16,38 |
| 1915-1916..... | 6.511.274 | 10,70 | 16,49 |
| 1916-1917..... | 6.228.256 | 9,36 | 15,30 |
| 1917-1918..... | 5.980.377 | 9, » | 16,28 |

Le rendement cultural a été particulièrement faible en 1917-1918; il ne ressort qu'à 9 tonnes (1 tonne=2.000 livres= 907 kilogrammes) par acre, soit 20.160 kilogrammes par hectare, le rendement maximum, au cours de la période considérée, ayant été de 10,70 tonnes par acre, soit 23.968 kilogrammes par hectare. Ces rendements sont notablement inférieurs à ceux que l'on obtient normalement en Europe.

Par contre, la teneur de la betterave en sucre cristallisable, ayant oscillé entre 16,38 p. 100 et

chargements de 20.000 tonnes de denrées alimentaires, de minerais précieux du Caucase et de pétrole de Roumanie à destination de ces deux pays sont notamment retenus par cette mesure.

D'une façon générale, les Hongrois interdisent tout passage de matériel roulant et de denrées alimentaires à destination de l'Allemagne.

ESPAGNE

L'estampillage des valeurs étrangères. — La Gaceta a publié un nouveau décret royal relatif à l'estampillage des valeurs étrangères. Il est institué une « délégation des finances » ayant le pouvoir d'exercer une surveillance spéciale au sujet de l'estampillage, timbrage ou abonnement et le droit de confisquer les titres non estampillés. Toute introduction de valeurs étrangères sur le marché espagnol sera rigoureusement interdite, ainsi que le rapatriement des valeurs espagnoles, quand les prescriptions relatives à l'abonnement au timbre n'auront pas été ponctuellement exécutées.

Emissions d'obligations. — On annonce de Madrid de prochaines et importantes émissions d'obligations : une de 200 millions de bons du Trésor 3 % à trois mois, ce qui fait prévoir un emprunt de consolidation en janvier ; une autre de 100 millions d'obligations 6 % de la Compagnie Rio-Tinto, déjà prises ferme par un syndicat composé de la Banque Hispano-Américano et des banquiers Aldama, Sainz et Calamerte ; et en outre l'émission de diverses obligations industrielles 5 %, entre autres 9 millions offerts par la Banque Espagnole de Crédit et d'autres firmes de Barcelone et Bilbao pour le compte de la Caisse d'Emissions en vue de la construction de chemins de fer stratégiques.

L'argent est abondant dans la péninsule — les dépôts dans les banques sont supérieurs à ceux existant l'an dernier à la même époque (1.172 millions à la Banque d'Espagne au lieu de 959) — et on es-compte que ces diverses émissions seront largement couvertes.

Un nouveau régime d'émission des obligations de chemins de fer. — Il vient de se fonder, avec l'autorisation et sous le contrôle du Gouvernement, la « Caisse d'Emissions », au capital de 5 millions de pesetas. Cet organe servira d'intermédiaire entre l'Etat et le public et réalisera, sous sa responsabilité personnelle, des émissions d'obligations pour le compte des Compagnies de chemins de fer jouissant de la garantie de l'Etat. D'après la formule adoptée, les Compagnies délèguent à la « Caisse d'Emissions » un quantum de leur garantie correspondant à l'importance de l'émission à réaliser, de sorte que les porteurs d'obligations jouiront, en outre de la garantie d'intérêts de l'Etat attachée à la concession du chemin de fer pour le compte duquel est réalisée l'émission, de la garantie de la « Caisse d'Emissions », cette dernière étant responsable des émissions qu'elle offre au public.

Le capital de la « Caisse » ne pourra être employé qu'en titres de la dette publique ou en cédules de la Banque-Hypothécaire.

Lois, Décrets et Arrêtés

26 Octobre. — Rapport relatif à l'émission de la deuxième tranche de l'emprunt marocain.

AVIS aux propriétaires de rentes au porteur sur l'Etat déposés par suite d'événements de guerre.

1^{er} Novembre. — Loi autorisant le département de la Seine à s'imposer 3 centimes 50 centièmes additionnels au principal des quatre contributions directes pour diverses dépenses annuelles, obligatoires ou facultatives d'assistance.

Loi autorisant la Ville de Paris à s'imposer pendant cinq ans à partir de 1919 40 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes.

15,78 p. 100, doit être considérée comme très satisfaisante.

On remarque, en ce qui concerne la fabrication et ses résultats, que la quantité de betteraves mises en œuvre a diminué cette année, comparée aux quantités de racines récoltées et payées aux fermiers.

Dans l'ensemble des fabriques américaines, les travaux d'extraction ont fourni les quantités de sucre raffiné suivantes :

| Campagnes | Sucre fabriqué en raffiné | Rendement de la betterave en sucre |
|----------------|---------------------------|------------------------------------|
| | (En tonnes) | 0/0 |
| 1912-1913..... | 692.556 | 13.26 |
| 1913-1914..... | 733.401 | 12.96 |
| 1914-1915..... | 723.054 | 13.65 |
| 1915-1916..... | 874.220 | 14.21 |
| 1916-1917..... | 820.657 | 13.86 |
| 1917-1918..... | 765.207 | 13.60 |

Ainsi, pendant la campagne 1917-1918, la production totale de sucre de betterave de l'Union s'est élevée à 765.207 tonnes (de 2.000 livres = 907 kilogrammes) et le rendement de la betterave, en sucre blanc, à 13,60 p. 100. La production, comparée à celle de la campagne antérieure, a été déficitaire par suite de l'infériorité du rendement cultural et du rendement industriel.

Bien que le nombre des fabriques de sucre de betterave de l'Union se soit accru, depuis 1912-1913, de 20 unités et que la superficie betteravière ait été augmentée de près de 20 p. 100, la production de sucre n'a progressé, durant la période en question, que très modérément : la récolte de 1917-1918, se chiffrant à 765.207 tonnes de sucre blanc, ne présente, par rapport à celle de 1912-1913, qui fut de 692.556 tonnes, qu'une différence en plus de 72.651 tonnes, soit 10,5 pour 100 seulement.

En regard de ces chiffres, nous ne pouvons manquer de donner les résultats de la production sucrière mondiale selon les estimations de MM. Willett et Gray.

Production mondiale du sucre

| | 1915-16 | 1916-17 | 1917-18 |
|-----------------------------|-------------|------------|------------|
| | (En tonnes) | | |
| <i>Sucre de canne :</i> | | | |
| Amérique..... | 5.337.841 | 5.595.316 | 5.826.562 |
| Asie..... | 4.569.952 | 4.962.855 | 5.693.314 |
| Australie et Polynésie... | 249.681 | 292.831 | 440.887 |
| Afrique..... | 511.822 | 522.647 | 539.000 |
| Espagne..... | 4.227 | 4.533 | 6.000 |
| <i>Sucre de betterave :</i> | | | |
| Europe..... | 5.077.760 | 4.856.337 | 3.483.085 |
| Etats-Unis..... | 779.756 | 734.577 | 632.867 |
| Canada..... | 17.641 | 12.500 | 11.250 |
| Production totale..... | 16.548.680 | 16.981.596 | 16.682.965 |
| Sucre de canne..... | 10.673.523 | 11.378.182 | 12.505.763 |
| Sucre de betterave..... | 5.875.157 | 5.603.414 | 4.177.202 |

La production mondiale de sucre ferait donc ressortir une diminution de 298.631 tonnes par rapport à celle de l'année précédente, diminution entièrement imputable aux résultats du sucre de betteraves inférieurs de 426.212 tonnes à ceux de la campagne 1916-17.

PETITES NOUVELLES

◆ Dans sa séance du 29 octobre 1918, le Conseil d'Administration du *Crédit Foncier de France*, a décidé la distribution, à partir du 2 janvier 1919, d'un acompte de 15 francs sur le dividende de l'exercice 1918.

Afin de faciliter les souscriptions à l'Emprunt de la Libération, cet acompte peut être touché dès à

présent, moyennant escompte au taux de la Banque de France.

◆ Parmi les moyens mis en œuvre en vue de parer, après la guerre, au retour en France des produits d'origine germanique, le *Répertoire général du Commerce austro-allemand en France* avant le 3 août 1914 se révèle comme l'un des plus efficaces.

Publié sous les auspices de la Chambre de Commerce de Nancy, honoré de nombreuses souscriptions des Ministères, des Chambres de Commerce et des Syndicats professionnels, le *Répertoire* donne la liste complète, établie d'après les ordonnances de séquestres, classée comme les annuaires de commerce, des 16.000 maisons austro-allemandes qui faisaient autrefois des affaires en France.

La deuxième édition vient de paraître ; elle est en vente à la Société Fermière des Annuaires, 53, rue Lafayette, Paris. (Un volume relié, de 750 pages : 6 francs.)

◆ Les actionnaires des *Grands Magasins du Printemps* sont convoqués pour le jeudi 21 novembre en Assemblée générale ordinaire.

Marché Financier

Paris, le 7 novembre 1918.

Les événements considérables qui se déroulent chaque jour bien que prévus dans une certaine mesure causent une profonde impression sur notre marché. Les affaires sont très actives mais la tendance n'est pas la même pour les différents groupes.

Les valeurs qui bénéficieront de la fin des hostilités sont naturellement recherchées, mais par contre les valeurs de guerre perdent du terrain. Nos rentes et les actions de nos banques sont très soutenues. Toutes les disponibilités vont à l'Emprunt de la Libération.

Parmi les derniers cours cotés nous relevons :

Au Parquet. — Au comptant : 3 %, 62 ; 5 %, 87,55 ; 4 %, 71,65 ; Banque de France, 5.200 ; Banque de Paris et des Pays-Bas, 1.410 ; Crédit Foncier, 780 ; Crédit Lyonnais, 1.315 ; Compagnie Algérienne, 1.510 ; Actions Est, 826 ; P.-L.-M., 907 ; Orléans, 1.070 ; Midi, 909 ; Nord, 1.315 ; Ouest, 690 ; Métropolitain, 447 ; Nord-Sud, 150 ; Omnibus, 460 ; Voitures à Paris, 437 ; Suez, 5.430 ; Thomson-Houston, 735 ; Boléo, 830 ; Penarroya, 1.310 ; Extérieure, 97,50 ; Russe 5 % 1906, 59,75 ; Serbe 5 %, 1913 (Monopoles), 72 ; Andalous, 396 ; Saragosse, 421 ; Rio-Tinto, 1.922 ; Briansk, 250 ; Prowodnik, 250 ; Naphte, 365 ; Tréfileries du Havre, 230 ; Montbard-Aulnoye, 505,50 ; Etablissements Bergougnan, 1.588.

Marché en Banque. — Au comptant : Toula, 660 ; Maltzof, 465 ; Platine, 479 ; Cape Copper, 110 ; De Beers, ordinaire, 448 ; Mount Elliott, 130 ; Spassky, 56 ; Bakou, 1.455 ; Utah, 592 ; Spies, 19,50 ; Chartered, 32,50 ; East-Rand, 12,50 ; Rand Mines, 94 ; Modderfontein B, 238 ; Malacca ordinaire, 148 ; Financière des caoutchoucs, 288.

Marché de Londres (derniers cours). — Consolidés, 61 1/2 ; Emprunt 3 1/2, 88 1/8 ; Emprunt français, 87 1/2 ; South Eastern, 42 1/2 ; Ontario, 25 ; United Steel com, 106 ./. ; Canadian Pacific, 181 ./. ; Rand Mines, 65/3 ; De Beers, 13 1/2 ; Rio Tinto, 69 ./. .

Marché de New-York (derniers cours). — Atchison Topoka, 95 5/8 ; Calumet, 445 ; Canadian Pacific, 166 ./. ; General Electric, 155 ./. ; Louisville Nash, 117 3/4 ; Southern Pacific, 100 3/4 ; United Steel com, 109 5/8 ; Union Pacific, 106 7/8 ; Argent en barres, 101 1/8.

L'Administrateur-Gérant : GEORGES BOURGAREL.

Paris. — Imprimerie de la Presse, 16, rue du Croissant. — Simart, imp.